



Le Conseil Municipal

vous présente ses

meilleurs vœux

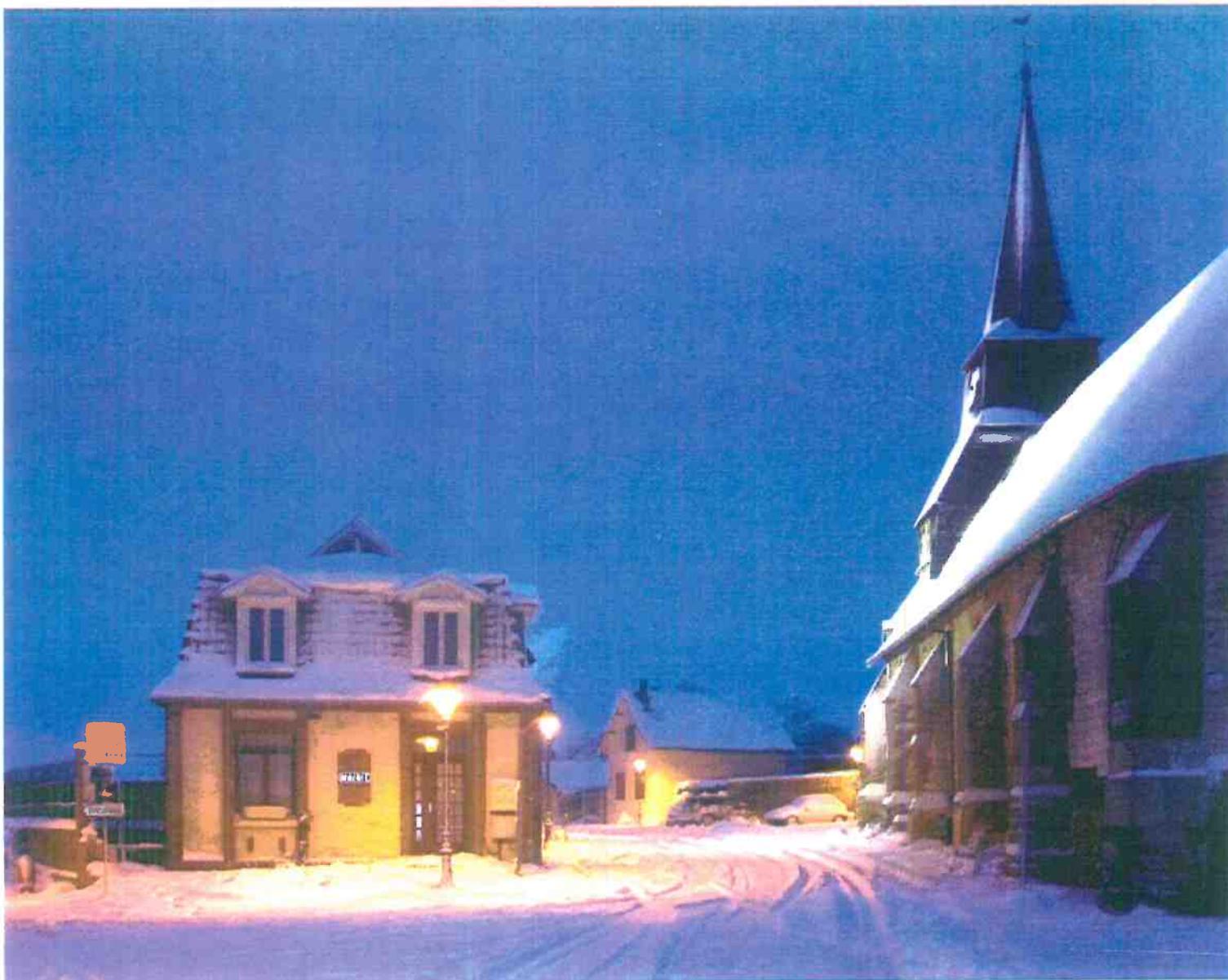
pour l'année 2012



I.P.N.S.

Décembre 2011

N° 40



GRATTEPANCHE

L'édito du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Un début d'année contrarié par une avalanche de neige, l'annonce de la fermeture de notre école, la période de crise qui nous affecte sur de nombreux points, des coups de frein sur nos projets communaux, de brutales disparitions, autant d'éléments qui ont terni cette année 2011 ; et pourtant, il nous a fallu travailler avec ardeur pour construire malgré tout l'avenir de notre village.

La période de difficultés économiques que nous traversons touche l'ensemble de nos concitoyens mais également nos finances locales. L'équipe municipale a opté pour la prudence, préférant ainsi mettre de côté des projets afin de mieux les financer ultérieurement. Ce choix raisonnable aboutira en fonction de l'offre de prêt des banques qui sont actuellement frileuses. C'est dans cette démarche que nous nous déterminerons lors du prochain vote budgétaire.

A cela, il faut y ajouter la hausse des participations communales aux syndicats, le SIVU pour la crèche et le SISCO pour le périscolaire. Une réflexion globale est donc essentielle pour recueillir les moyens suffisants afin de garantir une réponse à l'attente de nos concitoyens.

Malgré cette morosité, nous avons la chance de constater sur notre commune, dans un contexte peu favorable, une urbanisation croissante qui permet d'apporter au budget des recettes supplémentaires, fruit de la carte communale approuvée en 2006.

Je vous fais part de ma satisfaction envers les syndicats intercommunaux avec qui je travaille en toute sérénité, notamment le SIVOM qui nous accorde la possibilité de travaux sur nos voies communales et avec l'espoir d'obtenir la même satisfaction auprès de la Communauté d'agglomérations d'Amiens Métropole, ce dont je ne doute pas.

La solidarité demeure essentielle et vous avez su le démontrer en manifestant contre la fermeture de notre école que nous ne pouvions accepter ; une forte mobilisation a permis d'obtenir son maintien tout en regrettant bien évidemment la fermeture d'une classe à Hébécourt, dont je tiens une nouvelle fois à remercier les élus pour leur courageuse décision.

On peut trouver aussi cette solidarité dans le bénévolat afin d'animer notre village ou de remplir certaines tâches ponctuelles. Juste consacrer un peu de votre temps, sans engagement sur une longue durée, c'est apporter la preuve de votre attachement à votre commune tout en soulageant la minorité qui s'emploie à la faire vivre. Je compte sur vous !

J'espère que ce bulletin annuel vous satisfera comme les précédents et je vous invite également à visiter notre site mis à jour rapidement et régulièrement par le secrétaire de mairie, et plus particulièrement les nouveaux internautes qui participent au club informatique dont je tiens à remercier les investigateurs et animateurs bénévoles.

A toutes et à tous, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite une heureuse année 2012, un bon choix aux prochaines élections, une vigueur à toute épreuve, de multiples richesses mais surtout celle qui vaut la plus chère, la santé.

Votre Maire dévoué

Maurice NAVARRE

La vie de la commune

Naissance

- NAVARRE Léo	Amiens	15/02/2011
- GROUX Axel	Amiens	02/06/2011
- DIEU Adèle	Amiens	11/10/2011
- DUACHEUX Albane	Amiens	07/11/2011

Mariage

- DÉSIÉ Maxime et BARDET Laurie		06/08/2011
---------------------------------	--	------------

Décès

- VASSEUR Jack	Amiens	21/06/2011
- MORCHAIN Frédéric	Amiens	02/10/2011
- HERMANT Eric	Amiens	25/10/2011

Secrétariat de Mairie

Les permanences ont lieu les lundi et jeudi
de 17 H.30 à 19 H.

Tél. 03.22.42.08.18

Fax 03.22.42.09.10

Messagerie : grattepanche.mairie@free.fr

Site Internet : <http://www.grattepanche-mairie.fr>

Urbanisme

P.C.

- OGER Cyril	Extension Habitation
- DUFOUR Cédric	Transfert P.C.

D.P.

- CLAISSE Julien	Porte Garage et fenêtres
- ROGER Antoine	Peinture Volets
- BEAUGRAND Chantal	Abri bois
- JABELIN Sylvain	Pose Vélux
- VAN GOETHEM Christelle	Pergola
- MILLE Guillaume	Abri Jardin



LES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

BARDET Bruno
239 Rue du Haut
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.45.75.57



ASPEG

ROGER Betty
460 Rue de Saint-Saufieu
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.42.04.34



SOCIETE DE CHASSE

VASSEUR Jean-Louis
10 Rue du Quai
80680 RUMIGNY
Tél. 03.22.47.64.41



LA PIGEONNIERE

(Ball-Trap)
GAFFET Richard
2000 Rue d'Estrées
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.09.51.81

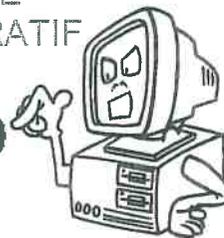
LA PIGEONNIERE

(Club de tir)
DEBOVES Christian
2000 Rue d'Estrées
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.09.51.81

Les finances

COMPTE ADMINISTRATIF

2010



Libellés	Résultat Fin N-1	Réalisé N	R. à R.	Totaux N	Totaux N et N-1
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	-	-	-	-	-
Recettes	9 183,39	-	-	-	9 183,39
Résultat	9 183,39	-	-	-	9 183,39
INVESTISSEMENT					
Dépenses	-	-	-	-	-
Recettes	80 868,66	-	-	-	80 868,66
Résultat	80 868,66	-	-	-	80 868,66
RESULTAT	90 052,05	-	-	-	90 052,05

Compte Administratif

ANNEE = N	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R.à R. N	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	9 183,39	-	-	9 183,39	-	-	9 183,39
INVESTISSEMENT	80 868,66	-	-	80 868,66	-	-	80 868,66
TOTAL	90 052,05	-	-	90 052,05	-	-	90 052,05

Compte de Gestion

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	54 631
Charges de personnel	12 200
Atténuation de produits	6 288
Autres dépenses de gestion courante	79 802
Charges financières et charges except.	3 600
Virement à la section d'investissement	44 071
TOTAL	200 592

RECETTES

Produits des services	6 000
Impôts et taxes	70 754
Dotations, subventions et participations	66 633
Autres produits de gestion courante et produits except.	5 200
Résultat reporté	41 505
TOTAL	200 592

BUDGET

2011



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Programmes (Travaux et acquisitions)	47 400
Restes à Réaliser	/
Résultat reporté	/
Remb. Emprunts	11 102
TOTAL	58 502

RECETTES

Dotations et subventions	11 891
Taxe d'urbanisme	/
Emprunt	/
Restes à Réaliser	/
Affectation du résultat	2 540
Virement de la section de fonctionnement	44 071
TOTAL	58 502

Infos locales

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT



Que de chemin parcouru depuis son installation par arrêté préfectoral le 24 mars 1997 ! Après ses études, ses enquêtes, ses tractations, ses travaux connexes, les confections des rôles, et le remboursement des emprunts, l'AFR a délibéré le 30 mai 2011 en faveur de sa dissolution avec transfert des biens fonciers et financiers à la Commune.

Considérant que l'AFR n'avait plus d'activité et que l'intégralité des emprunts a été intégralement remboursée soit 160 000 euros, que rien ne s'opposait à sa dissolution, le Conseil Municipal a délibéré, le 12 juillet 2011, pour reprendre les biens fonciers en pleine propriété. Les actes administratifs ont été déposés au Bureau des hypothèques.

AIDES FINANCIERES

Une participation communale est attribuée aux enfants qui fréquentent le centre de loisirs local et aux jeunes grattepanchois, collégiens à Ailly sur Noye se rendant en classe de neige (5^{ème})



DEGROUPEMENT INTERNET



Place à de nouvelles négociations auprès de vos fournisseurs d'accès internet car désormais nous sommes en zone dégroupée.

Les abonnements doivent être d'un coup réduit et la ligne France Télécom n'est plus nécessaire. Les démarches, si celui-ci ne vous a pas directement contacté, sont à réaliser auprès de votre fournisseur (actuel ou futur)

TAXE D'AMENAGEMENT

Elle se substituera à compter de mars 2012, à la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et aux taxes départementales d'urbanisme.

Le Conseil Municipal a voté en faveur d'un taux de 1,50% au lieu de 2%, compte tenu du doublement de la base imposable (660 € du m² au lieu de 320) et de l'exonération de 50% pour les bénéficiaires des prêts PTZ+.



L'EOLIEN

Le Préfet de Région a délimité une zone de développement éolien dont le périmètre inclut notre territoire. Deux investisseurs ont d'ores et déjà, en milieu d'année, contacté notre Commune, reprenant le projet antérieur et associant les Communes de Rumigny et de Saint-Sauflieu. Une réunion devait être organisée par un des investisseurs. A ce jour, aucune nouvelle ! Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé, la conjoncture étant différente.



Vacances et horaires

o Noël : du samedi 17 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012 (reprise le 03/01)

o Hiver : du samedi 25 février au dimanche 11 mars 2012 (reprise le 12/03)

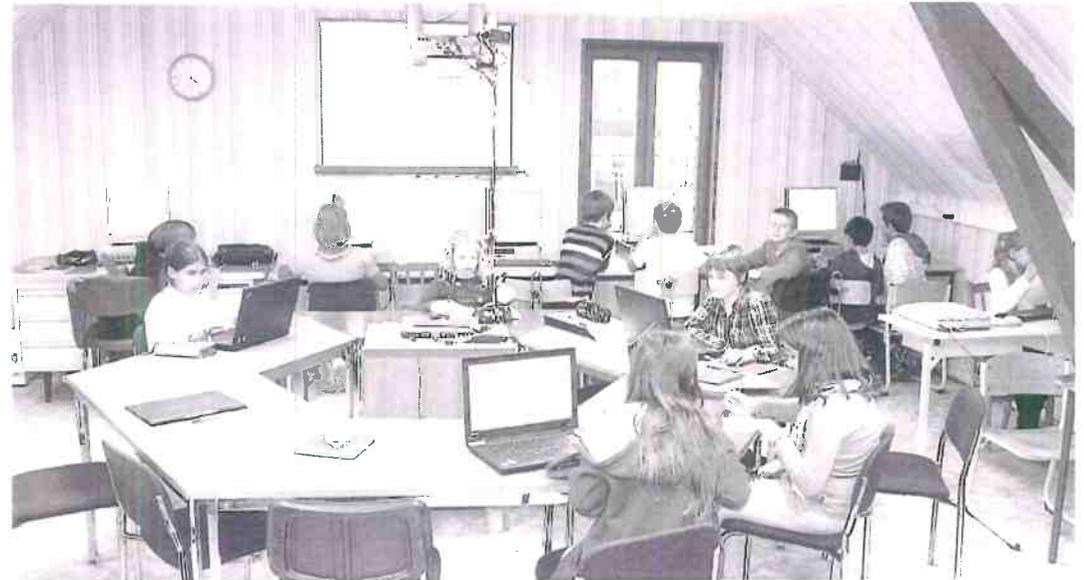
o Printemps : du samedi 21 avril au dimanche 6 mai 2012 (reprise le 07/05)

o Vacances d'été : le jeudi 5 juillet 2012

o Rentrée : le mardi 4 septembre 2012

o Toussaint : du samedi 27 octobre au mercredi 7 novembre 2011 (reprise le 08/11)

o Noël : du samedi 22 décembre 2012 au dimanche 6 janvier 2012 (reprise le 07/01)



Les horaires

Hébécourt	<u>Classe 1</u> 8 H.50-11 H.50 et 13 H.40-16 H.40
Rumigny	<u>Classes 2 et 3</u> 8 H.55-11 H.55 et 13 H.45-16 H.45
Grattepanche	<u>Classe 4</u> 9 H.00-12 H.00 et 13 H.50-16 H.50

Les navettes de transport (départs)

Le matin	<u>Grattepanche</u> 8 H.35
Le midi	<u>Hébécourt</u> 11 H.50
L'après-midi	<u>Grattepanche</u> 13 H.40
Le soir	<u>Hébécourt</u> 16 H.40

Salle informatique : 16 PC reliés au réseau local sont utilisés par les CM.

Les travaux communaux

TRAVAUX REALISÉS

Suite à une programmation budgétaire volontairement restreinte par le Conseil Municipal, avec pour objectif de bien cerner financièrement les projets d'investissement pour 2012, seule l'extension de l'éclairage public des Rues de Rumigny et d'Oresmaux, très attendue par les riverains, a été réalisée en 2011 via la compétence d'Amiens Métropole.



Notons que le remplacement des lanternes devenues vétustes a été effectué par Amiens Métropole sur les voies métropolitaines en respectant les nouvelles normes liées au développement durable.



Néanmoins, d'autres travaux de fonctionnement se sont déroulés, grâce à l'aide de bénévoles, notamment une opération débroussaillage sur la route d'Estrées qui a permis une nouvelle fois de réaliser des économies non négligeables (900 € selon le devis d'une entreprise)

Les travaux communaux

TRAVAUX PROGRAMMÉS

SIVOM de BOVES

Le Conseil Municipal a défini, à la demande du SIVOM, l'ordre des travaux à proposer pour les trois années à venir.

Le reprofilage et l'aménagement de la Rue du Haut est inscrit en priorité. Il s'agit de la création d'une voirie neuve avec bordurage qui nécessite expropriation et intervention d'un cabinet de géomètres. Une étude précédente avait déjà été menée en 2000.

La réfection et le bordurage de la Place en surplomb de la Rue Principale figure également sur la liste.

Après visite du maître d'œuvre, il s'avère que les travaux liés à la Place pourraient être réalisés en 2012 et ceux visant la Rue du Haut en 2013, vu les contraintes et les démarches à effectuer, sous réserve toutefois que le SIVOM obtienne les prêts nécessaires auprès des établissements bancaires.

AMIENS METROPOLE

L'allée piétonnière reliant la mairie au terrain de sport est toujours en projet mais quelques problèmes juridiques interfèrent le bon déroulement de l'opération. Les services ont promis à nouveau de solutionner ce problème et fournir la procédure à suivre, pour que sa réalisation soit effectuée en 2013.

Le Conseil Municipal a sollicité Amiens Métropole pour les travaux de bordurage des Rues de Rumigny et d'Oresmaux qui nécessitent une convention avec le Conseil Général. Il a jugé opportun de demander également l'engagement des études pour le bordurage et l'écoulement des eaux pluviales en extension de la rue de Saint-Saufliou.

Ces travaux ont été retenus pour exécution en 2013, sous réserve toutefois que la Communauté d'Agglomérations obtienne auprès des établissements bancaires les prêts nécessaires.

COMMUNE

Le Conseil Municipal a donné la priorité aux travaux de voirie et d'aménagement par apport d'enrobés. Ils concernent les devis suivants :

- Ruelle de l'école	8 433 € TTC
- Cour de l'école	3 041 € TTC
- Cour de la mairie	<u>2 768 € TTC</u>
	14 242 € TTC

Concernant l'aménagement de la plate-forme près du cimetière, un devis détaillé sera présenté ultérieurement.

Concernant l'assainissement du logement communal, le coût est évalué à 9 339 €. Ce projet demeure en attente.

L'Assemblée a opté en second choix pour une réfection des bâtiments communaux en peinture.

- Arrière Salle des Fêtes	2 668 € TTC
- Intérieur salle des fêtes	7 072 € TTC
- Mairie - Ecole	3 213 € TTC
- Secrétariat Mairie	<u>282 € TTC</u>
	13 235 € TTC

Le 23 avril 2011, la Commission des Travaux a organisé une matinée "élagage" d'une portion de la Route d'Estrées (Côte de la Pigeonnière). Des arbustes envahissants constituaient depuis quelque temps, un danger pour la circulation automobile. Les fils téléphoniques risquaient aussi de céder sous le poids des branches...

Merci aux bénévoles qui ont répondu présents à l'appel de Bruno : Nathalie, Marie-Jo, Daniel, Régis, Jean-François, Xavier, Maurice, Alain, Hyacinthe, Kevin et Francis...



FLEURISSEMENT DE PRINTEMPS : Le 7 mai 2011, les bénévoles armés d'outils de jardinage, étaient nombreux à avoir répondu présents à l'appel de Betty, responsable au sein de la Commune, de la Commission "Vie au village" et plus particulièrement de la section "Fleurissement"... Il y avait fort à faire : massifs à planter, jardinières à changer, taillis à élaguer... La chance était avec nous car à 9 H., il faisait déjà 19° ; et la température n'a fait que monter !



FLEURISSEMENT D'AUTOMNE : Des invitations à se joindre à l'équipe de bénévoles avaient été diffusées dans le village ; le 27 octobre 2011, quelques personnes ont bravé le temps maussade pour aider Betty, chargée de la Commission du Fleurissement au sein du Conseil Municipal...

MAIRIE : Une partie de la toiture de la mairie avait été remise en état par l'entreprise de M. TERNOIS en 2010. Son fils a réalisé les autres pans ainsi que l'étanchéité de la Salle des Fêtes. Ces travaux sécurisent les abords de la mairie et améliorent le confort de la salle communale.



Intempéries neigeuses

Comment ne pas revenir sur cette période difficile à vivre bien qu'aucun accident ne soit à déplorer et que l'on espère exceptionnelle. Alors que la veille, une réunion prémonitoire rassemblait maire, adjoint et une entreprise locale pour anticiper ce phénomène, la tempête de neige a sévi le lendemain, trop rapidement pour que le dispositif soit mis en place efficacement. Les routes étant bloquées, il a fallu, grâce à l'intervention de M. Fleury, dégager tout d'abord les véhicules pris au piège sur la route départementale. Ensuite, l'entreprise Vasseur a pu évacuer les paquets de neige soit un travail de longue haleine étalé sur plusieurs jours, puisqu'avec le vent les congères se reformaient derrière l'engin.

Si l'agacement est compréhensible dans ces circonstances, il n'en demeure pas moins qu'il serait bon pour certains de contenir leur colère. Les élus et les intervenants ne sont pas des paillassons que l'on piétine pour canaliser son courroux.

Les services de l'Etat et les élus du Conseil Général ne se sont guère inquiétés de cette situation délicate. La préfecture a mis en place une cellule de crise pour nous dire ouvertement de nous débrouiller en barrant les routes par exemple. Notre conseiller général n'a pris aucune nouvelle. La priorité consistait à privilégier les grands axes et notre village pouvait être complètement isolé.

Puis, il a fallu durant toute l'année 2011 intervenir auprès du Conseil Général afin que l'entreprise qui a durement travaillé sur la RD puisse être indemnisée, sortir enfin d'une situation inacceptable. Notre commune a financé évidemment les interventions sur les voies communales et intra-muros pour un coût global de 1 465 euros.

Désormais, nous disposons d'un stock de sel. Une convention a été passée avec l'entreprise Vasseur pour le salage et le déneigement ; idem avec la GAEC des Tilleuls pour la route de Sains en coordination avec cette commune. Les services de voirie d'Amiens Métropole se sont équipés de lames supplémentaires afin de répondre à notre attente. Le Conseil Général a signé des conventions avec des agriculteurs. Soyons optimistes !



On a gardé notre école...

Cela aurait pu n'être qu'un poisson d'avril puisqu'en ce jour de 1^{er} avril, l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale avait convié les maires du regroupement pédagogique pour annoncer de manière singulière, au terme de la réunion, que l'école de Grattepanche devait fermer, conformément à la volonté politique de supprimer les unités qualifiées d'isolées. A aucun moment, bien entendu, il ne fut question de l'intérêt des enfants.

Face à cette brutale décision, il a fallu batailler et rassembler toutes les forces vives ; élus, parents d'élèves, enseignants, presse et médias. De grandes manifestations, une au cœur de notre village qui a rassemblé une centaine de personnes, une autre à Hébécourt sur la Nationale occasionnant des ralentissements par une distribution de tracts et professionnellement encadrée par la gendarmerie, ont marqué cet épisode. Que toutes les personnes qui se sont impliquées d'une manière ou d'une autre soient remerciées pour leur solidarité.



Au final, l'Inspection Académique a plié, laissant le choix aux trois Conseils Municipaux de décider du lieu de fermeture.

Le Conseil Municipal d'Hébécourt a délibéré courageusement en faveur de la fermeture de classe sur leur commune, la décision n'a pas dû être facile et nous leur devons beaucoup. Que la Municipalité en soit remerciée !

Ce lointain souvenir ne doit pas nous faire oublier qu'une classe a bien été fermée et que nous devons désormais mettre tout en œuvre pour préserver les autres, à défaut de la reconquérir.

GRATTEPANCHE

« Un vrai gâchis »

J.D.A.

Tout le village se mobilise contre la décision de l'inspection académique de supprimer l'unique classe à la rentrée prochaine.

Comme des airs de kermesse avec enfants et parents qui défilent sous le soleil dans la rue principale. Jeudi 7 avril, 17h, à Grattepanche, 269 habitants, l'heure n'est pas à la fête mais à la mobilisation. Banderoles, tracts et "Sauvons notre école" scandé par les élèves et leurs parents. « Sept selon la police, 3 500 selon les organisateurs ! », Francis, l'insti' historique avec ses trente-quatre années de carrière devant le tableau noir de Grattepanche garde le sourire. Mais rit jaune. « Fermer cette école, c'est m'arracher un bras. » L'inspection académique a pourtant bien décidé de supprimer l'unique classe du village accueillant les dix-neuf CM1 et CM2 du regroupement scolaire avec Rumigny et Hébécourt. Il manquerait dix élèves pour la rentrée 2011. « J'ai reçu un coup de fil à 10h au lendemain des élections cantonales pour un rendez-vous, raconte Maurice Navarre, le maire. L'inspectrice académique m'a annoncé la décision, prétextant que c'était une classe isolée. » « On a adhéré au Plan local de l'habitat de la Métropole pour construire des logements et attirer de nouveaux habitants. Mais qui viendra s'installer à Grattepanche s'il n'y a pas d'école ? », interroge-t-il. « L'école dans un village, c'est le lien social, ça permet de connaître tout le monde », défend, émue, Aurélie Pillot, déléguée des parents d'élèves et ancienne élève elle-même. « Ici, il y a tout, reprend le maire. Préau couvert, baie vitrée, activités théâtrales, terrain de sport, seize ordinateurs et même un tableau blanc interactif flambant neuf... Un vrai gâchis. L'inspectrice a osé me dire : "J'ai un autre rendez-vous, j'espère que ça se passera de manière pacifique." » « Ne comptez pas sur moi », lui a répondu Maurice Navarre. Le combat ne fait que commencer. A. C.



« Les enfants se donnent à fond, applaudit une maman. Leur école, ils l'aiment. Il faut à tout prix la garder. »

Tout le village mobilisé pour sauver son école

Courrier Picard

Hier en fin d'après-midi, parents d'élèves, écoliers, élus et simples habitants du village ont manifesté contre la fermeture annoncée de l'école.

D'habitude, ils sont pressés de la quitter, de lui tourner le dos, de vite l'oublier. Mais, hier en fin d'après-midi, pas un écolier de Grattepanche ne voulait quitter son école. Ou plutôt la regarder partir. Car cette petite école rurale comme le système n'en fait plus et n'en veut plus, est menacée de fermeture. Dix écoliers manquent à l'appel pour maintenir l'unique classe de l'établissement.

Et pour l'inspection académique, pas question de maintenir une école à classe unique (lire ci-dessous). Hier, en manifestant dans les rues du village, écoliers, parents d'élèves et élus annonçaient le début d'un bras de fer déjà décrit comme long.

Car au-delà de la classe menacée et donc de l'école, c'est le village, sa vie, son tissu social que les

« Ici, on se connaît tous parce que l'école a un rôle central »,

Aurélie Pillot, déléguée des parents d'élèves

300 habitants et leur maire défendent. « Voilà ce qu'il va nous manquer, pointe Aurélie Pillot, déléguée des parents d'élèves en montrant deux riverains qui se saluent en tête de cortège : la solidarité. Ici, on se connaît tous parce que l'école a un rôle central. Pour les nouveaux habitants par exemple, cela permet une meilleure intégration. L'école, c'est la vie du village : plus d'école, c'est la mort du village ! »

Un discours que tempère évidemment Maurice Navarre, le maire,

même s'il reconnaît le rôle social que joue l'école. « Fermer l'école ce n'est pas tuer le village, mais c'est sûr que l'école crée un lien social qui sera définitivement rompu. »

Définitivement ? Le mot est lâché. Car si Grattepanche manque pour la prochaine rentrée de 10 élèves, la tendance pourrait s'inverser dans les années à venir. Mais personne ne peut imaginer que l'école rouvrirait alors. « Même si une classe rouvre dans 2 ans, 5 ans... Cela en sera fini de Grattepanche, la classe rouvrira ailleurs au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) », se désespère le maire.

Pour ce village de 300 habitants, l'enjeu est donc de taille. « C'est sûr que si l'école ferme, beaucoup de gens mettront leurs enfants ailleurs qu'au sein du RPI. Ici les gens ont leur maison, leur école, leur nounou. Si l'école ferme, les gens mettront leurs enfants dans des écoles plus proches de leur travail, assure Aurélie Pillot qui peste de ne pas être entendu par l'inspectrice de circonscription. Elle n'a même pas répondu à un e-mail que je lui ai envoyé. C'est tout de même nous, parents, qui sommes les premiers concernés ! »



Fermée pour raison de sécurité

Les chiffres ont parlé : une classe au sein du regroupement pédagogique que forment Grattepanche, Rumigny et Hébecourt doit fermer. C'est l'unique classe de Grattepanche qui a été désignée. L'argument principal évoqué est la sécurité. « Les directives disent qu'il ne faut plus d'école à classe unique, pour des raisons de sécurité, détaille le maire. Ça veut dire que l'on a laissé nos enfants en danger dans cette école pendant des décennies », ironise-t-il.

THOMAS DELOBELLE

L'accueil des nouveaux habitants



M. le Maire et son Conseil Municipal se sont mis sur leur 31, en ce vendredi 13 (mai 2011)... Quelle chance ! Tout était réuni pour accueillir les nouveaux arrivants (2010 et début 2011) dans notre village. Cérémonie sans emphase, très conviviale, qui a permis à tous de faire connaissance et de savoir quelles activités sont proposées dans notre commune.



Tout d'abord, M. le Maire a rendu hommage aux intervenants qui ont assuré dans des conditions difficiles, le déneigement de nos routes en décembre 2010.

Merci donc à : VASSEUR David, Guillaume et Dominique, GUIDE Lucien et Frédéric, ainsi qu'à GLORIEUX François ! Merci aussi aux parents d'élèves (de Grattepanche, mais aussi de Rumigny, Hébécourt et même Estrées sur Noye) qui se sont mobilisés afin que notre classe ne ferme pas : PILLOT Aurélie, DUACHEUX Héloïse, SAINT-SOLIEUX Béatrice, COLIN Isabelle, FABRER Hélène, SEVRETTE Pascal, TERNOIS Christine, LESTIENNE Laurence et HENNEUSE Olivier... C'est maintenant officiel, notre classe est maintenue ; certes au détriment d'Hébécourt qui a perdu une classe.

M. le Maire a remercié le Conseil Municipal d'Hébécourt qui a pris une décision sans doute douloureuse, mais en tout cas courageuse !

EN IMAGE À GRATTEPANCHE



La Municipalité a offert un livret édité par l'ASPEG, et retraçant l'histoire de notre village.



Courrier Picard
20/05/2011

Grattepanche accueille ses nouveaux habitants Dix nouvelles familles ont fait le choix de venir habiter Grattepanche depuis 2009. Le maire, Maurice Navarre, mais aussi le monde associatif ont accueilli ces nouveaux habitants. Le maire a profité de ce moment pour rappeler la solidarité qui règne dans ce village du sud-Amiénois. Et pour que chacun puisse faire plus ample connaissance, c'est autour d'un buffet campagnard que la soirée s'est poursuivie.



Betty ROGER (Présidente de l'ASPEG), Denise BOURNAZEL (Présidente du Syndicat Scolaire) et Bruno BARDET (Président du Comité des Fêtes) ont présenté leurs actions dans la Commune...



Après les discours, le réconfort !



Certaines ont craqué...



Amiens Métropole

Hôtel de Ville
Services municipaux centraux
Place de l'Hôtel de ville

Tél : 03 22 97 40 40
Fax : 03 22 97 42 53

Site web : www.amiens.fr



33 communes
Superficie : 312 km²
Population : 175 400 hab. (2007)
Densité : 577 hab./km²

Déchets - Encombrants - Verre...

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le vendredi.

Chaque foyer est doté gratuitement d'un conteneur. Il faut veiller à ne pas joindre à ces ordures, tout déchet sensible pour l'environnement (*piles, batteries, pots de peinture, solvants, bases, acides, produits phytosanitaires...*) Ces derniers doivent être déposés dans une déchetterie. En tant qu'habitant de la Métropole Amiénoise, vous avez accès à la déchetterie de Saint-Fuscien.

Une collecte sélective des emballages (*bouteilles plastique, tétra-brick, canettes métal, boîtes de conserves*) a lieu le mercredi.

A cet effet, une pochette de 6 sacs est distribuée dans votre boîte aux lettres chaque mois.

Le ramassage des objets encombrants a lieu le 3^{ème} jeudi des mois de mars, juin, septembre et décembre.



Le conteneur destiné au verre est situé Rue d'Estrées.



Infos pratiques

Problèmes de bruit

Les travaux d'entretien des habitations, des jardins et des pelouses ont repris. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à rappeler à chacun les termes de l'arrêté préfectoral du 4 février 1991 concernant les nuisances causées par l'excès de bruit...

Extrait de l'arrêté :

« Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi : De 8 H.30 à 12 H.00 et de 14 H.30 à 19 H.30
- Les samedis : De 9 H.00 à 12 H.00 et de 15 H.00 à 19 H.00
- Les dimanches et jours fériés : De 10 H.00 à 12 H.00 »

Liste électorale

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi. L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour participer aux différents scrutins. Rappelons que la date limite d'inscription est le 31 décembre de l'année en cours. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (*après la révision annuelle des listes électorales*)

Si vous déménagez dans une autre commune, il convient de s'inscrire sur la liste électorale de sa nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

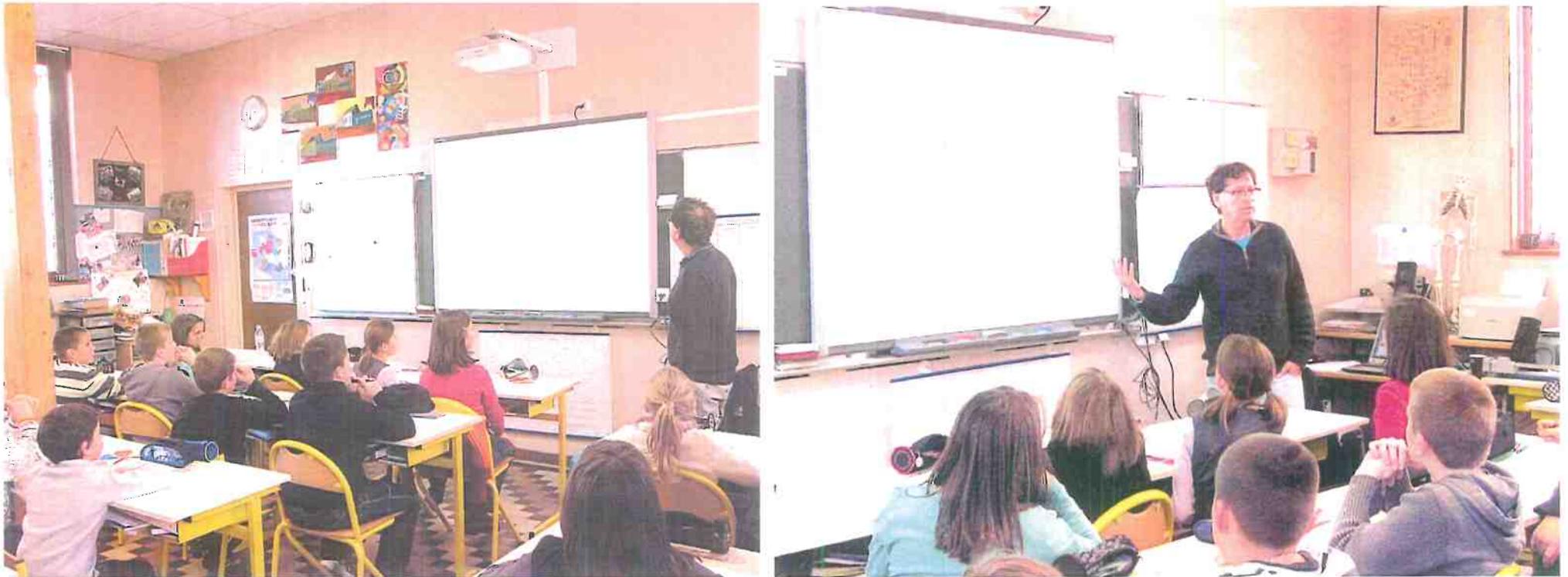
RAPPEL : En 2012, l'élection présidentielle se déroulera les 22 avril et 6 mai, l'élection législative les 10 et 17 juin.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile (*ou de sa résidence : dans ce dernier cas, il faut y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois*)
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public

L'école a son T.B.I.

En 2011, un T.B.I. (tableau blanc interactif) a été installé dans la classe ; relié à un ordinateur portable et un vidéo projecteur, il remplace peu à peu le fameux tableau noir...



Le tableau blanc interactif (TBI), ou tableau numérique interactif (TNI), parfois tableau pédagogique interactif (TPI) est un système qui vise à remplacer le tableau avec craie ou crayon effaçable, en lui ajoutant parfois des haut-parleurs. Celui fonctionne selon deux façons : le stylet/doigt est reconnu par un système de captation de mouvements grâce à une caméra ou un système placé au niveau de l'écran (écran tactile). Le rendu visuel se fait par vidéo projecteur sur un écran blanc qui supporte souvent les marqueurs effaçables à sec et qui sont actuellement de plus grande taille que les systèmes de captation interne (écrans tactiles) ou externe (fixé/ajouté à l'écran). Le professeur et l'élève peuvent avoir chacun respectivement une tablette graphique wifi et un stylet pour charger les écrans et écrire sur le tableau.

Un écran blanc tactile est relié à un ordinateur via un câble (généralement USB) ou sans fil. Un vidéoprojecteur se charge d'afficher l'écran de l'ordinateur, sur le tableau blanc. Il est possible d'effectuer à la main ou à l'aide d'un stylet (parfois les deux selon les modèles), tout ce qui est possible de réaliser à l'aide d'une souris, sur un format d'écran assez important (jusqu'à plus de 2m de diagonale). Le tableau est généralement fourni avec un logiciel dédié, qui permet de dessiner dessus d'une façon adaptée à l'écran tactile.

Le Syndicat Scolaire

**Le Syndicat Scolaire est constitué entre les Communes de :
Grattepanche – Rumigny – Hébécourt.**

Les membres du bureau :

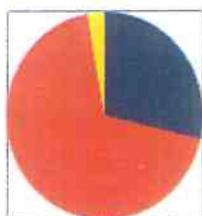
- M^{me} BOURNAZEL Denise, Présidente (Grattepanche)
- M. DELECOLLE François, 1^{er} Vice Président (Rumigny)
- M. LEROUX Gilles, 2^{ème} Vice Président (Hébécourt)
- M^{me} JABELIN Nathalie, Secrétaire (Grattepanche)

Le budget 2011 : La participation des 3 Communes s'est élevée 135 371 €. La part de Grattepanche était de 28 284 €

Répartition des dépenses et des recettes :

Dépenses 2011

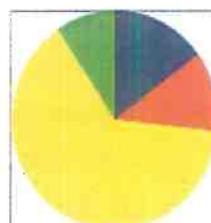
Charges à caractère général	75 296,00 €
Charges de personnel	179 787,00 €
Autres charges courantes	7 470,00 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges courantes

Recettes 2011

Atténuations de charges	31 500,00 €
Produits des services	25 000,00 €
Participations des communes	135 371,00 €
Autres organismes (CAF-MSA)	20 000,00 €



- Atténuations de charges
- Produits des services
- Participations des communes
- Autres organismes (CAF-MSA)



Le siège social du Syndicat Scolaire se situe à Grattepanche ; la présidente passe tous les jours pour signer le courrier et régler les éventuels problèmes...



Au 1^{er} janvier 2012, le prix du repas sera de : 3,35 €.

Les tarifs de la garderie sont dégressifs ! Le coût de l'heure de garderie dépend du quotient familial (*fixé par la Caisse d'Allocations Familiales*). Il varie de 0,70 € à 0,90 €. Contactez le secrétariat du Syndicat Scolaire pour avoir de plus amples renseignements...

Le regroupement est organisé autour de quatre classes :

Maternelle TP - PS - MS	Hébécourt	26 enfants
G.S. - C.P.	Rumigny	26 enfants
C.P. - C.E. 1 - C.E. 2	Rumigny	21 enfants
C.M. 1 - C.M. 2	Grattepanche	25 enfants

La rentrée scolaire :

Pour l'année scolaire 2011-2012 : 98 enfants sont scolarisés dans le regroupement pédagogique (dont 16 de Grattepanche)

La cantine et garderie :

Le matin, une garderie est assurée à Rumigny à partir de 7 H.30 et le soir jusqu'à 18 H.45.

La restauration est installée à Rumigny : De 50 à 60 repas sont servis chaque jour..

Les services de cantine et garderie sont assurés par les agents du Syndicat Scolaire.



Le personnel : Au 1^{er} décembre 2011, neuf personnes sont employées pour assurer le fonctionnement du Syndicat Scolaire :

Mme Roselyne BONNASSIES	Secrétaire
Mme Françoise ROUSSELLE	ATSEM, entretien
Mme Daisy LACROIX	ATSEM, entretien
Mme Maryline CONSTANT	Agent d'entretien
Mme Laurence DELECOLLE	Agent d'entretien
Mme Virginie LEFEBVRE	Agent d'entretien
Mme Chantal SEIGNEUR	Gestion/repas et prod. entretien
Mme Roselyne NAVARRE	Agent d'entretien
Mme Marie-Pierre LE BERRE	Agent d'entretien

Le secrétariat du syndicat : Une permanence est assurée dans les locaux de la Mairie de Grattepanche, au 1^{er} étage de 7 H. à 12 H.30.

Vous pouvez contacter la secrétaire au 03 22 89 73 38 ou laisser un message électronique à l'adresse suivante :

syndicatscolaire.grattepanche@wanadoo.fr

Le transport scolaire :

Par délibération en date du 18 mai 2010, le Syndicat Scolaire a transféré sa section transport à la Communauté d'Agglomérations d'Amiens Métropole.

Le cadre nominatif défini par Amiens Métropole en matière de transport scolaire inclut les services du midi pour l'acheminement des élèves jusqu'au lieu de restauration collective ainsi que leur retour à l'établissement, à l'exclusion du transport en pause méridienne des élèves ne fréquentant pas la cantine.

Il appartient au SISCO d'opter, sur proposition d'Amiens Métropole, pour le maintien de ce service, à condition d'en prendre en charge le financement.

Par délibération en date du 21 juillet 2011, le comité syndical a décidé à l'unanimité de prendre en charge le coût du transport du midi pour les enfants ne fréquentant pas la cantine.



A Grattepanche : Sous le préau, en classe... et en atelier informatique.

Denise BOURNAZEL

Le S.I.S.A.

Syndicat Intercommunal du Sud Amiénois

Rue des Lombards
80250 ESTREES sur NOYE

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 H.30 à 16 H.

03.22.09.58.11

Quel est le rôle du SISA ?

Le SISA est composé d'aides soins et d'auxiliaires de vie qualifiés.

Le service assure les soins le maintien à domicile des personnes dépendantes

Le personnel, diplômé et qualifié, prodigue les soins de nursing par la toilette et les préventions d'escarres, la réfection du lit, le change du linge.

Les auxiliaires de vie aident en plus au repas et aux actes de la vie quotidienne.

Le SISA intervient sur 52 communes des secteurs de Boves et d'Ailly sur Noye plus cinq communes annexées du secteur de Montdidier et de Conty

La gestion du SISA est assurée par :

- Une Assemblée composée de deux représentants des Conseils Municipaux de chaque Commune d'intervention



- de 12 Membres de Bureau (élus par l'Assemblée et représentant équitablement les secteurs.) dont 1 Président et 2 Vice-Présidents.

L'équipe soignante est composée de :

- 1 Infirmière Coordinatrice,
- 15 Aides Soignants (5 à Temps plein, 10 à temps partiel),
- 7 Auxiliaires de Vie,
- 1 Secrétaire.

Le Service
de Soins à
Domicile
D'Estrées sur Noye



propose

- Un Service de soins à domicile pour personnes âgées de 60 ans et plus.
- Un service de Soins à domicile pour Adultes Handicapés de moins de 60 ans.
- Un Service prestataire d'Auxiliaires de vie pour adultes handicapés.

Le Service de soins à domicile
activités de compétences
médico-sociales destinées

- Aux Personnes Agées de 60 ans et plus
- Aux Personnes Handicapées de moins de 60 ans.

Le Service de Soins à domicile est destiné aux personnes âgées, aux personnes souffrant de pathologie chronique, aux adultes handicapés de moins de 60 ans.

L'aide soignant assure la toilette, les soins de nursing, l'hygiène de l'environnement de la personne, intervient une ou deux fois par jour selon le degré de dépendance du patient, qui est calculé suivant une grille.

Les interventions se font sur prescription médicale, par le médecin traitant, les hôpitaux, les cliniques, les établissements de soins, en coordination avec le service.

Les frais des interventions sont pris en charge par les caisses des assurés (CPAM, MSA, MGEN, ...)

Service des Auxiliaires de Vie

Service d'aide et d'accompagnement à domicile Pour Adultes Handicapés De moins de 60 ans

Ce service, conventionné par la D.D.A.S.S, est prestataire. Les Auxiliaires de Vie diplômées sont employées par le SISA.

Le SISA est agréé pour la fourniture de prestations de services aux personnes, préparation de repas, y compris le temps passé aux commissions, assistance aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, garde-malade.

L'auxiliaire de vie effectue la prise en charge des soins d'hygiène, l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne et éventuellement les repas.

Le financement des prestations est assuré par la prestation de compensation du handicap (PCH) en partenariat avec le Conseil Général.



SIVU - Crèche



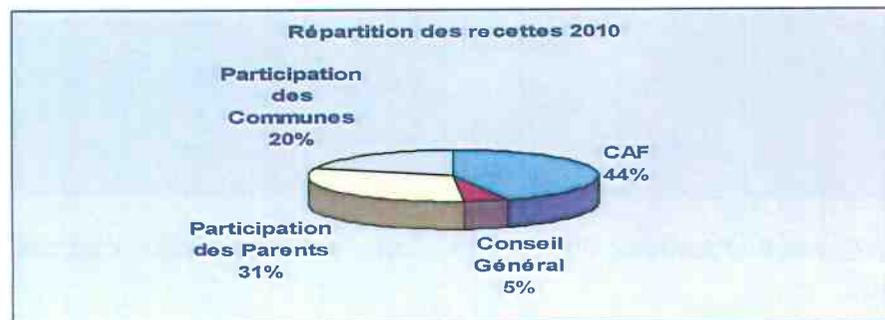
LE JARDIN DES LUCIOLES 19 Rue de Paris 80680 HEBECOURT

Tél./fax : 03 22 42 34 81 Email : jardindeslucioles@orange.fr

La crèche gérée par le SIVU qui est constituée par sept communes : Grattepanche, Rumigny, Hébecourt, Remiencourt, Estrées sur Noye, Saint-Sauflieu et Dury ; elle fonctionne avec des recettes provenant de la contribution des communes (20 %), de la Caisse d'Allocations Familiales (44 %), du Conseil Général (5 %) et la participation des parents (31 %)

A ce jour, 4 enfants de notre commune sont accueillis régulièrement (le temps de garde est réservé à l'année sur des périodes régulières définies au contrat) et 2 enfants ponctuellement (dans ce cas, l'accueil est possible selon les places disponibles)

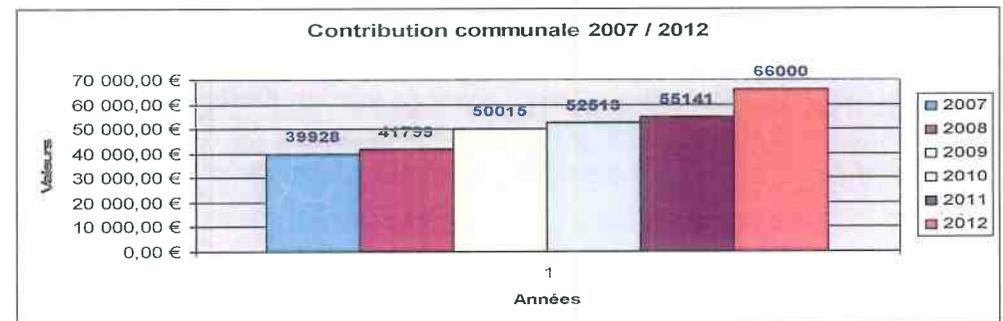
RECETTES



Les sept communes qui constituent le SIVU participent au fonctionnement de la crèche selon le principe de répartition suivant : 30 % au prorata du nombre d'habitants (Chiffre INSEE) et 70 % au prorata du nombre d'enfants des communes adhérentes accueillis à la crèche et selon le temps de présence des enfants plafonné à 50 %.

Le Conseil de Crèche représenté par des élus des sept communes, vote le montant des participations des communes.

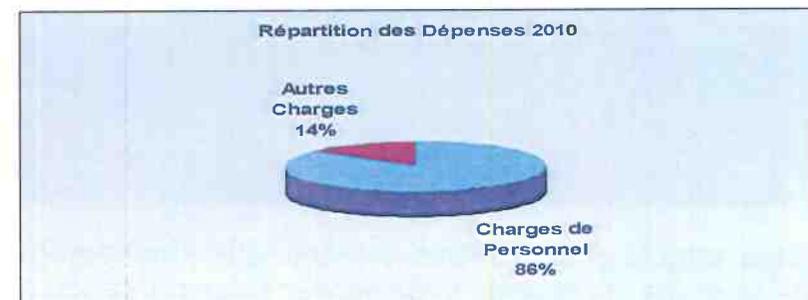
Pour 2012, une hausse importante de 20 % a été décidée, suite à la volonté du Conseil de Crèche et des sept communes de stabiliser et de pérenniser les postes du personnel de la crèche, afin d'offrir une qualité de prestation de service optimum en termes de fonctionnement, de sécurité et d'accueil des enfants.



	Variation en % de la contribution				
2007	2008	2009	2010	2011	2012
	+5 %	+20%	+5%	+5%	+20%

Les charges de personnel ont représenté en 2010, 86 % du budget, les autres 14 % étant affectées aux dépenses courantes de fonctionnement : alimentation, entretien, eau, électricité, assurances, ...

DEPENSES



Amiens Métropole

Transport à la demande (TAD) : Deux essais non transformés

Depuis sa mise en place en septembre 2010, ce service n'a pas connu un franc succès auprès de notre population communale puisque les validations se comptent sur les doigts d'une seule main et cela malgré la volonté de rendre la ligne plus attractive avec le prolongement à destination du Centre Commercial Amiens Sud et des horaires simplifiés. Face à cet échec, le transport à la demande a été suspendu. Les réflexions perdurent néanmoins.

Eclairage public

La demande légitime des riverains des rues de Rumigny et d'Oresmaux est enfin exaucée. Alors que les travaux d'extension étaient prévus en 2010, ils ont finalement été réalisés en 2011 avec un retard imputable à une défaillance du fournisseur et la météo capricieuse. Le remplacement des lanternes sur voies métropolitaines par des nouvelles qui répondent aux normes en vigueur fut apprécié.

Projet Métropolitain 2030 : Un « Bazar Urbain » sur notre village ?

Il s'agit d'un cabinet chargé des études sur ce projet qui a débarqué avec son lot de matériel et une carte aérienne d'un très format sur laquelle des élus ont pu débattre de leurs territoires respectifs et décliner leurs réflexions ou leurs attentes. Un bon moment convivial avec nos voisins et bien géré par l'équipe d'animation.



D'autres projets (par d'autres cabinets d'études) seront présentés au Conseil d'Amiens Métropole ; une synthèse sera élaboré à partir de tous ces documents pour donner une orientation au projet définitif.

14 juillet 2011



Deux porte-drapeaux en tête du défilé ? La section de Dury des Anciens Combattants avait demandé de participer à notre traditionnel rassemblement qui partait de la Place de l'Eglise.

On a donc retrouvé Roger DELIGNE et Jean-Pierre BUQUET devant l'Arbre de la Liberté (planté en 1989) afin de commémorer la Fête Nationale...



11 novembre 2011



Le 11 novembre est traditionnellement commémoré dans tous les villages de France ; et comme d'habitude, le temps n'était pas de la partie... Mais, cela n'a pas arrêté quelques habitants qui ont accompagné M. le Maire dans le défilé vers le Monument aux Morts !



Après le discours et l'appel aux Morts, M. le Maire a donné rendez-vous à la Salle des Fêtes pour le vin d'honneur.



Amiens Santé

L'artisanat grattepanchois s'exporte !

Si vous vous êtes rendus le 13 décembre 2011 au centre ville d'Amiens, vous avez peut-être remarqué, dans le cadre du marché de Noël appelé cette année « marché des saveurs », un sympathique chalet blanc, situé Rue de Noyon ? Ce chalet présentait divers produits à vendre, tous réalisés par des personnes âgées ou adultes handicapés appartenant soit à la population grattepanchoise, soit patients d'Amiens Santé (Association de Maintien à Domicile pour personnes âgées et adultes handicapés)

L'objectif de cette participation au marché amiénois était de récolter des fonds afin de financer, l'année courante, les frais de fonctionnement au niveau de l'animation des différents ateliers que propose Amiens Santé.

C'est ainsi qu'en 2011, sur les sites d'Amiens (Salle Jacques Tati) et de Grattepanche (Salle des Fêtes), Amiens Santé piloté par Béatrice Boucher, infirmière coordinatrice de l'association, a reconduit ses différents ateliers de mémoire, de valorisation de l'image de soi, d'autonomie et de socialisation.

Un grand merci aux participants, fidèles depuis plusieurs années, qui font vivre ces importants moments de vie en communauté au sein de notre village.



2011 : Un bilan positif

- En janvier, l'inévitable loto a permis à tous de repartir avec de multiples cadeaux.
- Fin janvier, atelier mémoire sous forme de jeux : régions/départements
 - ✓ Jeu des syllabes
 - ✓ Poésie à trous
 - ✓ Charades.....
- En février, sortie cinéma, au programme : « rien à déclarer ! » avec Dany Boon.
- A Grattepanche, fin février et à Jacques Tati en mars, ateliers mémoire/valorisation et socialisation.
- Fin mars, atelier créativité.
- En avril, dans le cadre d'un atelier créativité, réalisation de travaux manuels sur le thème de Pâques.
- En juin, ateliers mémoire/socialisation/partage et créativité par la confection d'une fresque colorée collective.
- En août, ateliers estime de soi/mieux se connaître/canaux de communications par la réalisation d'une fiche d'identité et d'une histoire à compléter.
- Septembre fut l'occasion d'une sortie à la mer : Promenade et découverte du Crotoy à l'aide d'un document sur l'histoire du Crotoy, suivi d'un repas au restaurant.
- En septembre, atelier sur l'image de soi par le repérage et le découpage d'images de magazines. Ces images, ensuite collées, sont le support d'un partage riche avec le groupe.
- En octobre, atelier maintien de l'autonomie à travers un jeu de quilles et de gymnastique très très douce.
- Novembre fut l'occasion de préparer les futures cartes de vœux pour 2012.
- En décembre, balbutiement d'un karaoké..., à revoir en 2012 avec des chansons adaptées à notre population.
- Et aussi une exposition, sur le marché de Noël, de divers objets réalisés dans l'année au cours des différents ateliers.

Une année bien remplie et des moments de partage qui resteront dans la mémoire de chacun.

Vivement 2012 et si cela vous tente, devenez acteurs de ces merveilleux moments au sein de l'équipe d'Amiens Santé en prenant contact avec Béatrice Boucher, infirmière coordinatrice de l'association au 03 22 53 85 98.

Vous pouvez également vous adresser au secrétariat de la mairie qui vous mettra en relation avec l'association.

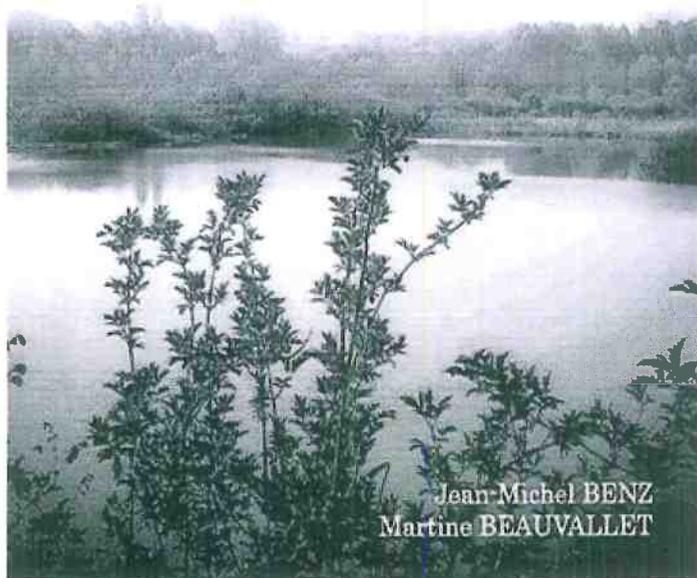
Bonnes fêtes de fin d'année, à toutes et à tous.

L'équipe d'Amiens Santé



Histoires insolites en Somme

Le canton de Boves



Jean-Michel BENZ
Martine BEAUVALLET

Découvrez ces histoires oubliées et ces anecdotes qui ont marqué et marquent encore la vie du canton.

Poussez avec nous la porte des châteaux, de certaines maisons et des petites églises.

Découvrez les histoires insolites de ces charmantes communes du territoire de la Somme.

Partagez ces belles rencontres qui enrichissent la vie.

Prix : 15 €

En vente à la Mairie de Grattepanche
S'adresser au secrétariat

Histoires insolites du Canton

Vingt-trois communes, vingt-trois récits. Tel est le parcours de Jean-Michel Benz et Martine Beauvallet, pour l'écriture et la mise en images du canton.

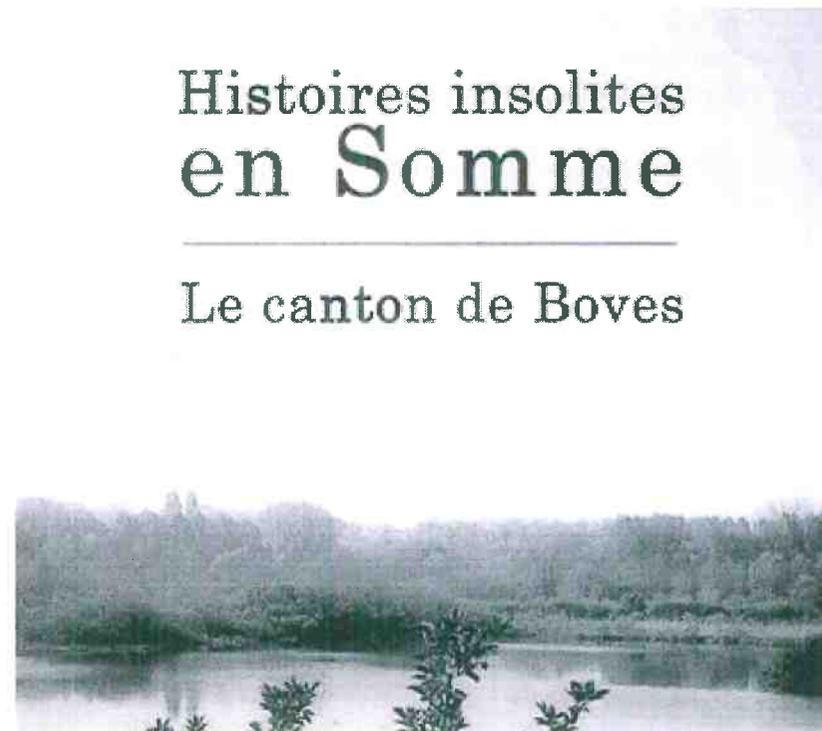
Dans leur périple, les auteurs ont remarqué la disponibilité des gens. « Des gens pressés qui au premier contact, n'ont pas de temps à consacrer ou rien à raconter. Et lorsqu'ils ouvrent leur porte ou leurs histoires, ils ont plein de choses à confier. C'est alors un plaisir à les entendre ». Jean-Michel Benz et Martine Beauvallet ont fouillé les archives des mairies, celles du département, de la Société des Antiquaires et même celles de l'Évêché.

Il y a aussi eu des rencontres avec des personnages atypiques. « Des découvertes comme cette entreprise de campagne, petite niche industrielle dont le savoir-faire lui assure une notoriété insoupçonnée ». Ailleurs, une superbe glacière découverte dans un château.

Du banquet de Saint-Eloi à la bataille de Remiencourt

C'est la taillanderie Monnoyer à Vers-Sur-Selle. C'est aussi une histoire de banquet de Saint-Eloi où les convives ont dégusté du « Raminagrobis ». Plus sérieux, Remiencourt avec le récit de la bataille du 8 juin 1940 au cours de laquelle, le caporal Jean-Paptiste N'Tchorere trouve la mort.

« Étrange destin pour cette famille,



Le canton de Boves insolite, 23 communes parfois vues par le petit bout de la lorgnette.

le caporal est le fils du Capitaine N'Tchorere assassiné la veille, le 7 juin 1940 à Airaines ». On y découvre que le premier terrain d'aviation d'Amiens, dès 1906 se situe entre Salouël et Pont-de-Metz, entre la route de Rouen et le chemin du Thil, plan à l'appui.

Martine Beauvallet n'a pas résolu une énigme : « À Saleux où nous consacrons un chapitre à Denis Tréboutte, grand sportif, nous avons découvert une autre personne célè-

bre : Numa Auguez, baryton à l'opéra de Paris, ami de Charles Gounod et de Camille Saint-Saëns et mari de Berthe de Montalant. J'aimerais savoir si c'est la Montalant chantée par Brel ». La question est posée.

De notre correspondant
JEAN VIMEUX

► Les Histoires insolites en Somme, le canton de Boves, 128 pages, est en vente dans les librairies amiénoises, les maisons de la presse du canton, y compris à Ailly-sur-Noye et à la mairie de Grattepanche. Prix unitaire: 15 €



(Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois)

LE CIMETIERE DHIER ET D'AUJOURD'HUI

Le cimetière fut successivement situé sur le côté de l'église, puis sur le versant nord du plateau (Route d'Estrées sur Noye)

Au début du XX^{ème} siècle, on pouvait apercevoir une petite chapelle ; on la retrouve notamment sur une peinture de 1916 (voir le site internet) et sur certaines photos anciennes. Les fêtes religieuses donnaient l'occasion à la population de célébrer des moments d'exception contrastant avec la monotonie de la vie rurale.

Les fêtes religieuses donnaient l'occasion à la population de célébrer des moments d'exception contrastant avec la monotonie de la vie rurale. La Fête-Dieu est célébrée en l'honneur de l'Eucharistie et au cours de laquelle le Saint Sacrement est offert à l'adoration des fidèles. En France, elle se déroulait pendant les deux premiers dimanches après la Pentecôte (*le 1^{er} dimanche correspond à la fête de la Trinité*)



La vie moderne, les dangers de circulation sur la voie publique, la pénurie de prêtres, la surcharge de travail, ont contribué à abandonner ces anciennes traditions. Elles étaient en grande partie liées à la vie religieuse de la Paroisse.

L'entrée du cimetière était délimitée par une barrière et une petite haie ; les piliers en brique subsistent encore.

De nos jours, le cimetière offre toujours une magnifique vue sur les larris, réserve protégée pour la flore et la faune. Par contre, la chapelle a disparu !



En 2010, Francis GOURGUECHON a demandé à son ami de la Chaussée-Tirancourt, André SEHET (dit Dédé) de l'aider à faire l'état des lieux du cimetière communal. Ils ont fait un grand travail sur le terrain. Ils ont passé des heures à mesurer chaque tombe, chaque sentier et à répertorier chaque stèle ; Dédé a fait des recherches sur internet et s'est rendu aux Archives Départementales de la Somme et aux Archives militaires de Vincennes, afin de se documenter sur certaines sépultures, notamment sur la vie du sous-lieutenant Albert THIREAU, décédé en 1918 et inhumé à Grattepanche.



Un relevé du cimetière a été effectué et un plan a été remis à la mairie en avril 2011.

Tous les documents concernant le cimetière, remis régulièrement à jour, sont visibles sur le site de Grattepanche.

Betty ROGER, Présidente de l'ASPEG

Le Conservatoire des Espaces Naturels

M RIVIERE, du Conservatoire des Espaces Naturels, est venu présenter le rapport des activités et le plan de gestion pour notre commune. Il a dressé l'inventaire des espèces de chauve-souris recensées au cœur de nos souterrains avec la satisfaction de voir s'accroître leur population.

Des chantiers sur le site remarquable des larris sont envisagés dont un avec la coopération de « la maison pour tous Rivery ». Dix à quinze jeunes personnes volontaires en centre de vacance vont aider le Conservatoire à débarrasser le coteau des genévriers cassés au cours de l'hiver dernier suite à l'accumulation de neige et ainsi participer à l'entretien du site.

Le Conservatoire d'Espace Naturels de Picardie organise en lien avec la municipalité un chantier nature d'été sur le larris de Grattepanche appelé Montagne des Grès.

Une autre opération doit impliquer également les chasseurs en lien avec la société de chasse.

Un périmètre de protection a été mis en place grâce à l'accord des propriétaires riverains afin de préserver le pygamon nain en voie d'extinction.

Le remplacement du panneau d'information s'avère nécessaire.



Un chantier « jeunes » bien utile au larris

Une animation particulière a troublé la quiétude du larris de la Montagne des Grès. Une quinzaine de jeunes de la MPT de Rivery sont venus faire un peu de nettoyage.

Lorsque l'on nous a parlé de Grattepanche, pour nous c'était loin de notre base, le bout du monde, et en fait nous y sommes très bien » confie Sabrina, animatrice des chantiers nature de la Maison pour tous (MPT) de Rivery. « Nous ne sommes qu'à 20 minutes de notre base ».

Camille et Marie-Carmen, deux ados, transportent des branches de genévriers sur une civière. Ils sont heureux et plein d'entrain. « C'est la première année que je participe à un chantier jeune, c'est agréable, on est en pleine nature et c'est très calme, ça change de la ville » explique en souriant Marie-Carmen. Il y a une telle ambiance qu'à les écouter, la pluie serait une idée reçue. « Depuis lundi il n'a pas plu. On est dehors, on respire ».

La prairie calcicole de la Montagne des Grès à Grattepanche s'étend sur trois hectares. Propriété de la commune, elle est entretenue par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP) qui a souvent besoin de petites mains pour effectuer des tâches de nettoyage ou de reconquête des sentiers de randonnées. « Ce chantier de jeunes a deux objectifs, précise



Marie-Carmen et Camille transportent des branches mortes de genévriers.

Patrick Trongneux, technicien du CENP. Le premier, nettoyer et dégager le chemin de randonnée balisé par le conseil général qui traverse le site. Le second, est débarrasser le sol de toutes les branches mortes de

genévriers tombées au sol après les chutes de neige de décembre ».

Depuis la disparition du pâturage, sans la main de l'homme, le larris se couvre d'une végétation invasive qu'il faut contrôler. « Les gené-

Un chantier nature qui dure un mois

« Nous avons d'abord commencé par une semaine dans le Jura, pour souder le groupe » explique Christophe Fongueuse, directeur du chantier jeunes de la MPT de Rivery. « La deuxième semaine, nous sommes allés à Blangy-Tronville où nous avons réaménagé un chemin laissé à l'abandon depuis cinq ans. Cette semaine nous sommes à Grattepanche et la semaine prochaine, nous serons à Camon. Les 13 - 17 ans qui composent ce chantier souvent reviennent, ils y trouvent leur compte. C'est travail le matin et loisirs l'après-midi, ciné, sports ou culture.

Courrier Picard

« C'est aussi une réserve pour le lapin de garenne et le faisan ».

Patrick Trongneux.

vriers, les prunelliers, les ronces et les aubépinés auraient tôt fait d'envahir les lieux empêchant d'autres espèces de fleurir, comme l'anémone pulsatile au printemps ou l'orchis pourpre et l'orchis mouche présentés en mai-juin » note encore le technicien. « D'autre part, le larris est un refuge pour certains animaux. Nous y avons déjà observé la présence du hibou moyen et c'est aussi une réserve pour le lapin de garenne et le faisan. Les chasseurs aussi d'ailleurs participent à son entretien ». Marie-Carmen et Sabrina sont elles sensibles aux papillons, aux sauterelles et aux criquets nombreux en cette période ? « Quand on entend chanter les criquets, on se croirait dans le midi ». Il est vrai que Grattepanche est au sud de Rivery !

De notre correspondant

JEAN VIMEUX

Société de chasse

Le bureau :

Président : Jean-Louis VASSEUR

Vice président : Jean-François SOMMERMONT

Trésorier : Jacques HONORE

Secrétaire : Vincent BOURDIN

37 chasseurs



Deux charmantes traqueuses

13 novembre 2011 : Réunion avant la battue. Le président fait un rappel des consignes de sécurité. Pendant ce temps-là, le cochon commence à rôtir !



Le cochon est sous haute surveillance...

Le club de tir la Pigeonnière



Nous sommes voisins et pourtant on ne se connaît pas. Par contre, vous nous entendez !

Notre club a été créé il y a quelques décennies par M. PRAT Jean, armurier à Amiens, entreprise léguée à son fils Alain qui l'a revendue ensuite à M. et Mme GAFFET. Leur fils Richard est armurier, marié à Sandra et gère la société.

Le domaine est divisé en 2 parties. La partie supérieure réservée au tir de ball-trap est gérée par la famille GAFFET. Au fond de la vallée, nous sommes locataires de nos installations de tir sportif, gérées par la loi 1901, intitulées CLUB DE TIR AMIENOIS LA PIGEONNIERE.



Nous occupons la partie inférieure du bois ; l'accès se fait par un petit sentier.

Notre Club compte actuellement 220 membres, de tout âge, y compris une vingtaine de personnes de sexe féminin, ce qui prouve que le tir n'est pas un sport de « matcho ».

Plusieurs disciplines se côtoient sur le stand :

- Le tir de précision au 22 l-r ou au 38 spécial.
- Le tir au gros calibre, poudre noire, pistolet ou revolver à 25 m.
- Le tir carabine tout calibre à 100 ou 150 m.
- Le tir à 50 m pistolet libre 22 l-r ou carabine 22 l-r avec rameneurs électriques.



Un parking est à la disposition des tireurs.

Notre club a aussi une vocation pédagogique, en faisant découvrir aux jeunes, à partir de 18 ans, les joies du tir en plein air. Notre sport demande énormément de maîtrise de soi, couplée à une sécurité sans faille. Les débutants sont aidés dans leur parcours par des moniteurs de tir qui leur apprennent le maniement des armes.

Nous formons les tireurs pour les aider à accéder aux différents championnats départementaux ou régionaux qui aboutissent au championnat de France. Toutefois, de nombreuses personnes pratiquent le tir de loisir, le tout dans une bonne ambiance, comme le prouve le parking devenu maintenant trop petit !

J'espère que ce court énoncé fera un peu mieux connaître notre sport et peut être incitera nos voisins à venir nous rendre visite...

Je terminerai en envoyant toute notre sympathie à M. le Maire et à tous les habitants de Grattepanche.

A.ROGER
Secrétaire du Club de Tir la Pigeonnière

LE MOT DU PRESIDENT



Le Comité des Fêtes



Le moment est venu de faire un bilan de l'année 2011 ; les actions entreprises par les bénévoles ont pour but de créer un LIEN social entre la population. Nous avons réalisés diverses manifestations ou activités :

- ✓ Un club informatique a démarré en 2010 ; MM. MASSET Fabrice et GOURGUECHON Francis ont été rejoints en 2011 par MM. LEVERT Alain et WABLE Francis, afin de donner un coup de main, vu le nombre de personnes souhaitant s'initier à l'informatique,
- ✓ Le club de gym', sous la responsabilité de Madame SOMMERMONT Nathalie, connaît encore cette année un vif succès avec 28 adhérentes,
- ✓ Le 5 février, un repas « choucroute » a été servi dans la bonne humeur,
- ✓ Le 26 mars, une soirée « tartiflette » a été organisée par la section gym',
- ✓ Le 3 avril, nous avons servi le repas annuel de nos aînés avec une animation qui a ravi tout le monde,
- ✓ Le 1^{er} mai, un vide grenier a rassemblé les « rêdeux » sur la place du village ; et avec restauration, SVP...
- ✓ Les 18 et 19 juin, à l'occasion de la fête du village, un vendeur de pizzas s'est installé le samedi soir, sur le terrain de sport, à côté de notre buvette ; puis ont suivi une prestation des majorettes de Conty et le traditionnel Feu de la Saint Jean. Le dimanche midi, un repas « moules-frites » a été proposé, avec une animation musicale et une démonstration d'un sculpteur sur bois,
- ✓ Le 13 juillet, nous avons participé à l'installation du feu d'artifices, en collaboration avec les communes d'Hébécourt et de Rumigny, avec, comme d'habitude, une permanence à la buvette du lieu où se déroule le bal.
- ✓ Dans notre village, le 13 juillet, il n'y a pas eu de retraite aux flambeaux, ni d'animation le jour du 14 juillet, par manque de bénévoles,
- ✓ Le 16 octobre, une bourse aux jouets s'est installée à la Salle des Fêtes ; il a bien fallu constater la faible participation de la population,
- ✓ Le 5 novembre, un concours de manille fut organisé ; 11 équipes se sont affrontées et 50 repas ont été servis, toujours avec une bonne ambiance,
- ✓ Le 18 novembre, pour la 2^{ème} fois, le Comité des Fêtes a organisé une soirée « beaujolais » ; 60 personnes ont répondu présentes,
- ✓ Enfin le samedi 17 décembre, un arbre de Noël a permis à nos aînés de passer un après-midi en compagnie des enfants de la commune et de leurs parents en regardant un film ; un goûter a suivi ainsi qu'une distribution de friandises pour tous et d'un livre pour les enfants.

2011 : Je remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour faire vivre notre village par leur volonté, leur dévouement, leur application dans la vie sociale, sans jamais réclamer en retour. Madame, Monsieur, MERCI.

2012 : Le Comité va essayer de maintenir autant d'activités, mais nous avons besoin de vous, d'un peu de votre temps, aussi court soit-il, et bien sûr, de nouvelles idées...

Les membres bénévoles du Comité des Fêtes vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour

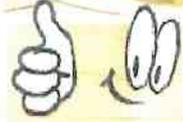
2012

Bruno BARDET, Président du Comité des Fêtes



Repas « Choucroute »

Le samedi 5 février 2011, le Comité des Fêtes proposait une soirée à la Salle des Fêtes... Au menu, choucroute bien garnie. Plus de 60 personnes se sont retrouvées à partir de 20 H. autour des bénévoles qui ont préparé le repas ! Un grand merci à Alain et Josette, bien aidés en cuisine par Jean-Michel et Catherine.



Le Club Gym' tient la forme...



Les habitantes s'initient à la gymnastique



Courrier Picard
12/02/2011

« Un esprit sain dans un corps sain », telle est la devise des Grattepanchoises qui pratiquent actuellement la gymnastique.

Depuis la rentrée, Grattepanche s'est mis à la gymnastique. Le comité des fêtes a créé l'animation avec le concours de la fédération Léo-Lagrange.

« Si nous ne créons pas d'animations dans une petite commune comme la nôtre, nous devenons un village dortoir. On ne doit se retrouver à la traîne dans la métropole, confiait Bruno Bardet le président du comité des fêtes. La population change, nous devons lui offrir ce qu'elle attend. Il y a un an, nous étions dans l'animation festive tels que les concours de cartes, les repas des aînés ou les soirées à thèmes. Il y a aussi d'autres besoins comme s'occuper de soi. »

La commission Vivre au village du comité des fêtes a donc répondu à la demande d'activité physi-

que. Nathalie Sommermont est responsable de la section gym : « Nous avons confié l'activité à la fédération Léo-Lagrange qui fournit le matériel et l'animation sportive. Nous avons deux cours le mercredi et 40 inscrits. Ce sont des personnes du village qui pratiquent la gymnastique, essentiellement des femmes. » Ces personnes ont entre 40 et 50 ans.

Le comité des fêtes a encore d'autres projets. « Le club multimédia pour que toute personne puisse communiquer via Internet. Il ne sera pas question de donner des cours d'informatique mais de donner les bases pour rompre l'isolement des personnes qui n'ont pas encore accès aux nouvelles technologies », soulignait Bruno Bardet.

De notre correspondant **JEAN VIMEUX**



Le Club Informatique

Dès le mois de mai, après une prise de contact avec les participants pour présenter le "travail" que Fabrice Masset et Francis Gourguechon avaient prévu dans les prochaines semaines, les choses sérieuses ont commencé : pour certains, il fallait découvrir l'outil informatique ; pour d'autres, la retouche photos a eu un grand succès !

Il ne s'agit pas de cours mais d'initiation où on aborde le fonctionnement d'un ordinateur (*gestion des fichiers, du disque dur, de l'imprimante, du scanner, de clés USB...*), mais aussi la retouche photos, le traitement de textes, la présentation de diaporamas, la messagerie, les tableaux numériques... En fonction de la demande !

Merci au Comité des Fêtes de « chapoter » cette opération...



Pas d'obligation, pas de cotisation... Si cela vous intéresse, contactez le secrétariat.



Au programme, l'explorateur Windows, et bientôt le traitement de textes, la messagerie, la photographie, la présentation de diaporamas, les tableaux, la création d'un album, l'élaboration d'un site, ... Il y a du boulot pour des années !

Francis Wable et Alain Levert ont rejoint Fabrice et Francis ; ils apportent leur aide aux personnes présentes...



Repas des Aînés



Le 3 avril 2011, quelques personnes ont choisi d'entourer les aînés du village, auxquels le Comité des Fêtes rendait honneur, respectant ainsi la tradition...



Dans la Salle des Fêtes, une ambiance mitigée régnait car M. le Maire avait appris deux jours auparavant que l'Administration avait décidé de fermer l'école communale !



Bruno, le président du Comité et Maurice, le maire, ont exposé les faits sans polémique afin de ne pas perturber cette journée...

Certains aînés qui ont fréquenté la classe unique il y a plus de 70 ans, ont été très touchés par cette décision difficile à comprendre !

La lutte commença ce jour-là...



Malgré les soucis, il fallait continuer à faire la fête ; ce ne fut pas facile, mais l'animateur, Johnny, a su mettre de l'ambiance en chantant, en faisant chanter et danser l'assistance...



Un grand merci
aux bénévoles du
Comité des Fêtes
qui ont préparé le
repas et assuré le
service !



On a appris par la suite, après des manifestations et des réunions avec l'Administration, que Grattepanche gardait sa classe...

La r derie du 1^{er} mai



Les b n voles du Comit  des F tes ont bien travaill  en ce 1^{er} mai ensoleill , pour offrir aux "r deux" un endroit o  ils pouvaient trouver de quoi se restaurer... Bruno rameutait ses troupes pour que les frites, grillades, chipos, merguez et am ricains soient pr ts   temps !



EN IMAGE À GRATTEPANCHE

Courrier Picard
20/10/2011



Bourse aux jouets du comité des fêtes Quentin y a vendu ses billes ainsi qu'un ensemble de jouets. « Les billes, j'en ai bien trop, avec une dizaine pour commencer à jouer c'est suffisant. Pour les autres jouets, je considère qu'aujourd'hui, je suis un peu trop grand. Je fais de la place ». À la fin de l'après-midi, la table était encore bien garnie. Des exposants avouent avoir bien vendu et soulignent une fréquentation soutenue. Quentin devra retenter ailleurs pour liquider son stock de billes.

Bourse aux jouets



Le dimanche 16 octobre 2011, après une année sabbatique, la tradition a repris ses droits : le Comité des Fêtes organisait une bourse aux jouets dans la Salle des Fêtes. Les exposants n'étaient pas nombreux, mais les visiteurs ont répondu présents !

Les exposants (*adultes et enfants*) ont été ravis de ce moment passé à trouver le jouet ou le cadeau que l'on ne peut se payer au prix "magasin"...



Soirée « Manilles – Tripes »

Le samedi 5 novembre 2011, le Comité des Fêtes a organisé un concours de manille... 10 équipes inscrites... De 16 H. à 3 H. du matin, on a "coincé" à qui mieux mieux... Et plus de 50 repas servis dans la bonne humeur !





Soirée Beaujolais



Le Comité des Fêtes organisait le vendredi 18 novembre, une soirée Beaujolais à laquelle plus de 60 personnes (*résident ou non à Grattepanche*) s'étaient inscrites.

Le repas proposé par les bénévoles du Comité était à base de cochonnilles, et nul n'a regretté ses 5 €, tant le repas fut copieux et convivial ! Comme d'habitude, on a pu compter sur Jean-François pour mettre de l'ambiance...



Arbre de Noël



Le samedi 17 décembre 2011, les Aînés se sont retrouvés à la Salle des Fêtes pour le traditionnel goûter offert par le Comité des Fêtes. Après une petite collation, les enfants les ont rejoints... Tout le monde était impatient en attendant le père Noël. Qu'allait-il apporter cette année ? Des friandises, des livres, des cadeaux ?



L'ambiance très sympathique qui régnait en ce jour, a rempli de joie les bénévoles du Comité des Fêtes qui donnent leur temps sans compter tout au long de l'année, pour animer le village...





Bruno BARDET, le président du Comité des Fêtes, a tenu à remercier les enfants et les parents pour leur présence.

Il a aussi mis en avant les personnes qui se sont investies pour que cette manifestation soit une réussite !



Le Père Noël avait pris deux jeunes aides de camp pour l'aider à distribuer ses cadeaux !



Grattepanche, Rumigny, Hébecourt

De nombreux bénévoles ont répondu au message de solidarité de nos trois villages.



Une des équipes au travail dans la cuisine de la Salle des Fêtes de Rumigny

Le fil rouge du Téléthon 2011

- Confectionner 2000 ficelles picardes vendues par barquette de 5 au prix de 15 € la barquette. L'intégralité des bénéfices étant versée au TÉLÉTHON.

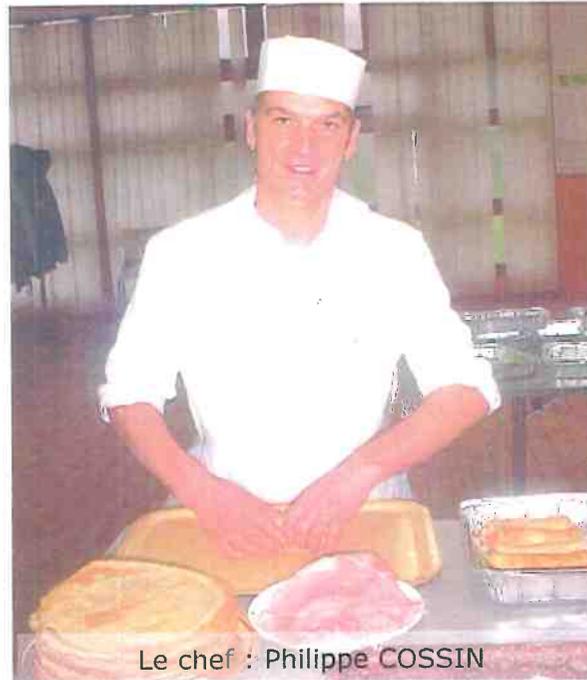
- En réalité, la production a été de : 3 280 ficelles

Bénéfice pour le Téléthon

7 000 €

Nos trois communes sont capables de s'associer pour une bonne cause.

Merci à ceux qui ont participé, en achetant des ficelles, en donnant « un peu beaucoup » de leur temps pour la confection des crêpes et des ficelles. Les crêpes de l'école maternelle étaient une grande réussite ! **« FICELLCITATIONS » A TOUS LES PARTICIPANTS !**



Le chef : Philippe COSSIN

Philippe a été lauréat du prix 2011 de la meilleure ficelle picarde. Il nous livre la recette ci-dessous...

Les ingrédients pour 3 280 ficelles

850 œufs
Farine : 70 kg
Lait : 150 litres
Jambon : 160 kg
Champignons : 225 kg
Crème fraîche : 160 kg
Emmental : 45 kg
Beurre : 13 kg
Echalotes : 42 kg
Huile : 10 litres
+ sel, poivre, muscade...

En tout, 920 kg de matières premières



A Grattepanche : Alain, Eliane LEVERT et Fabrice MASSET

A Grattepanche, quelques personnes se sont mobilisées pour vendre le plus possible de barquettes...

Des familles ont confectionné des crêpes portées aussitôt à Philippe Cossin pour être transformées en ficelles picardes !

Des ficelles par milliers...

Courrier
Picard

L'objectif était de réaliser 2 000 ficelles mais les commandes stagnaient. Il a suffi d'un appel aux médias pour que finalement le record soit pulvérisé.

Je n'en reviens pas », souligne Philippe Cossin, le sympathique cuisinier du comité des fêtes qui pour relancer le Téléthon dans la commune avec Hébécourt et Grattepanche a lancé de battre le défi de 2005, à savoir réaliser 2 000 ficelles picardes.

« La chanson dit qu'à Rumigny, les gens n'ont pas beaucoup de malice, nous venons de prouver que nous avons bien d'autres ressources. Nous avons fait du porte-à-porte mais dès la parution d'un article dans le Courrier Picard, les coups de téléphone ont afflué et les commandes sont tombées. Le chiffre de 2 000 a été atteint. Vendredi, nous étions à 2 600 commandes et nous avons arrêté à 3 200. C'est énorme », se réjouit Philippe Cossin.

« J'ai été aidé par 70 bénévoles qui ont fait les crêpes à domicile et qui sont venus pour préparer la duxelle de champignons avec moi. Tout le



Un véritable élan de solidarité a animé les bénévoles auprès de leur cuisinier. Objectif largement atteint à Rumigny. Le fil rouge explose avec 3 200 ficelles picardes.

monde s'y est mis. Les enfants de la maternelle m'ont fait chacun une crêpe. Même des gens de villages extérieurs nous ont aidés. Un véritable

engouement pour notre engagement. La ferme Bertrandie de Dury nous a offert les 750 œufs et le four-nisseur nous a fait des prix. C'est

fou ! ».

Du côté du comité des fêtes les comptes sont au beau fixe. Stéphane qui, vendredi, a travaillé avec Christiane son épouse, Marie-Rose et Aurélie est aux anges. « On a été porté par les commandes ». Marie-Rose souligne le grand élan de générosité. « pour une bonne cause ».

Les médias, radios, presse et télévision se sont déplacés. Vendredi et samedi, 70 bénévoles se sont relayés auprès de Philippe Cossin, de 8 heures le matin jusque minuit. Tout le monde mesure l'ampleur de la besogne.

« La prochaine fois que nous reférons cette opération, il faudra viser les 4 000 ficelles », lance un bénévole. Le président du comité des fêtes fait les comptes : « Nous devrions atteindre les 6 000 pour l'AFM ».

De notre correspondant
JEAN VIMEUX



D'autres activités ont eu lieu dans le cadre du Téléthon : accueil en chanson à l'école de Rumigny, parcours en roller pour les jeunes à Rumigny, randonnée pédestre au départ d'HÉBÉCOURT, concert de la chorale Arbolesco-Gospel...



Des choristes passionnés, animés par l'amour du gospel, dirigés par David DUBOIS ! Ils évoluent sans partition, ce qui leur permet de vivre le chant en pleine liberté.

Le mot de la fin

La générosité de nos trois villages a été à la hauteur de notre engagement. Grâce à nos efforts réunis, nous allons pouvoir remettre à l'AFM une somme dépassant **8.500 €**.



Connexion internet : le dégroupage

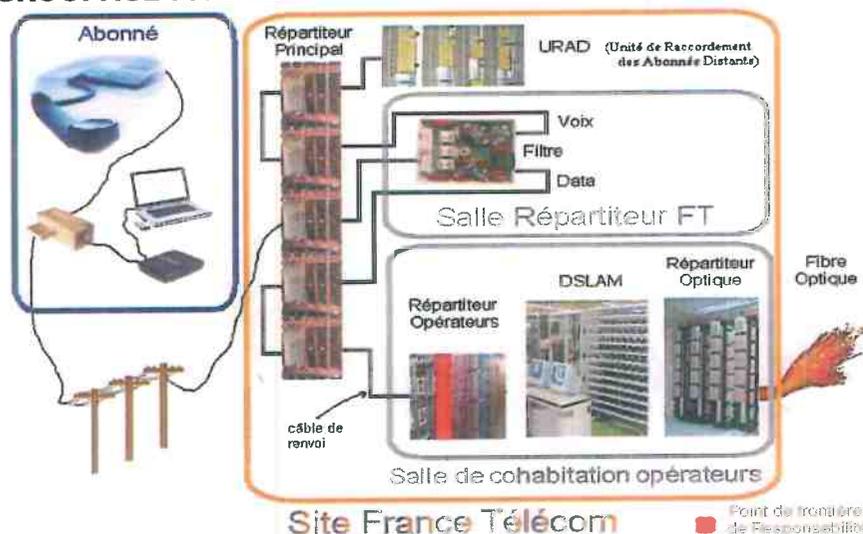
En France, le secteur des télécommunications est ouvert à une concurrence totale programmée le 1er janvier 1998 par la loi du 26 juillet 1996. L'opérateur historique se voit alors obligé d'offrir la possibilité aux opérateurs alternatifs d'accéder aux abonnés via sa boucle locale.

Le "dégroupage" consiste à installer des équipements ADSL dans les centres de raccordement France Telecom. Cela permet aux opérateurs alternatifs de raccorder directement les lignes téléphoniques de leurs clients à leur réseau, afin de leur fournir une connexion Internet, voire des offres de téléphonie.

Notons que le central téléphonique qui gère la commune de Grattepanche a été totalement dégroupé.

Il existe deux possibilités de dégroupage :

• LE DEGROUPEMENT PARTIEL



Cela consiste en la mise à disposition de l'opérateur tiers, de la bande de fréquence " haute " de la paire de cuivre, sur laquelle il peut alors construire, par exemple, un service ADSL. La bande de fréquence basse reste gérée par France Telecom, qui continue de fournir le service téléphonique à son abonné.

• LE DEGROUPEMENT TOTAL



Cela consiste en la mise à disposition de l'intégralité des bandes de fréquence de la paire de cuivre. L'utilisateur final n'est alors plus relié au réseau de France Telecom, mais à celui de l'opérateur alternatif qu'il a choisi. L'utilisateur ne paye plus d'abonnement à France Telecom.

Passer en dégroupage total comporte quelques inconvénients, minimes, mais à connaître :

- Le dégroupage total entraîne la résiliation de votre accès téléphonique existant et donc des services qui y sont associés (transfert d'appel, présentation du n°, rappel du dernier appelant, minitel, etc.). Le dégroupage total d'une ligne est un acte manuel qui entraîne une coupure de celle-ci, pouvant durer plusieurs jours.
- Pendant l'installation, équipez vous d'un téléphone portable si vous attendez des appels importants. Si l'accès à votre téléphone est vital pour vous, reportez votre inscription à une période plus calme.
- Le téléphone ne fonctionne plus s'il y a une coupure de courant sur un accès totalement dégroupé, car seule France Télécom télé-alimente ses lignes.

Le recours pour excès de pouvoir

Au-delà du contrôle de légalité exercé par le Préfet, tout citoyen peut déférer, devant le Tribunal Administratif, une demande en annulation d'une décision prise par une collectivité territoriale qui lui fait grief ou s'il est intéressé à l'affaire et ce dans les 2 mois de sa publication ou de sa notification s'il s'agit d'une décision individuelle.

Il s'agit du recours pour excès de pouvoir. Six cas, trois de légalité externe et trois de légalité interne, peuvent être soulevés.

La légalité externe

- L'incompétence

L'incompétence est un moyen d'ordre public susceptible d'être invoqué par les parties à tout moment de la procédure, voire d'office par le juge. Elle est constituée si l'autorité qui a pris la décision n'avait aucun pouvoir dans le domaine où elle est intervenue ou si elle a excédé ses pouvoirs.

Par exemple, un maire qui prend une décision dans un domaine où le conseil municipal est compétent sans avoir reçu de délégation de ce dernier.

- Le vice de procédure

Pour ce faire, il faut que l'irrégularité soit substantielle. Par exemple, une commune qui omettrait de soumettre à enquête publique l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

- Le vice de forme

Annulations peu fréquentes pour cette raison, pour éviter un extrême formalisme. Par exemple, l'absence de motivation de décisions ou l'absence d'indications des délais et voies de recours.

La légalité interne

- Violation de la loi et erreur de droit

L'administration territoriale ne peut prendre une décision sans méconnaître les normes qui lui sont supérieures (la Constitution, traités, lois, jurisprudence ...). La violation de la loi vise toute méconnaissance du principe de légalité qui s'impose à l'administration territoriale.

L'administration commet une erreur de droit en appliquant une norme inapplicable (norme réformée, norme inappropriée ou mal interprétée). Par contre, si une décision est légale mais à l'appui d'un texte inapproprié il n'y aura pas d'annulation. C'est ainsi qu'une collectivité prend une décision légale en visant, par exemple un texte abrogé.

- L'erreur de fait et l'erreur dans la qualification juridique des faits

Si l'administration s'est fondée sur des faits inexacts pour prendre sa décision, elle sera annulée. Si la matérialité des faits est bien constatée mais s'ils ont été mal interprétés, il y aura annulation. S'il y a plusieurs faits dont certains seulement sont inexacts, il n'y aura pas d'annulation s'il apparaît que le fait restant aurait abouti à la même décision.

Enfin, la substitution de faits est désormais admise, permettant ainsi à l'administration territoriale de légaliser sa décision.

- Le détournement de pouvoir

Ce motif est rarement retenu par le juge, il est constitué alors que l'administration a bien poursuivi un objectif d'intérêt public, mais qui n'est pas celui pour lequel les pouvoirs qu'elle a utilisés lui ont été conférés (4.07.1924 Arrêt BEAUGE, cabines de plage)

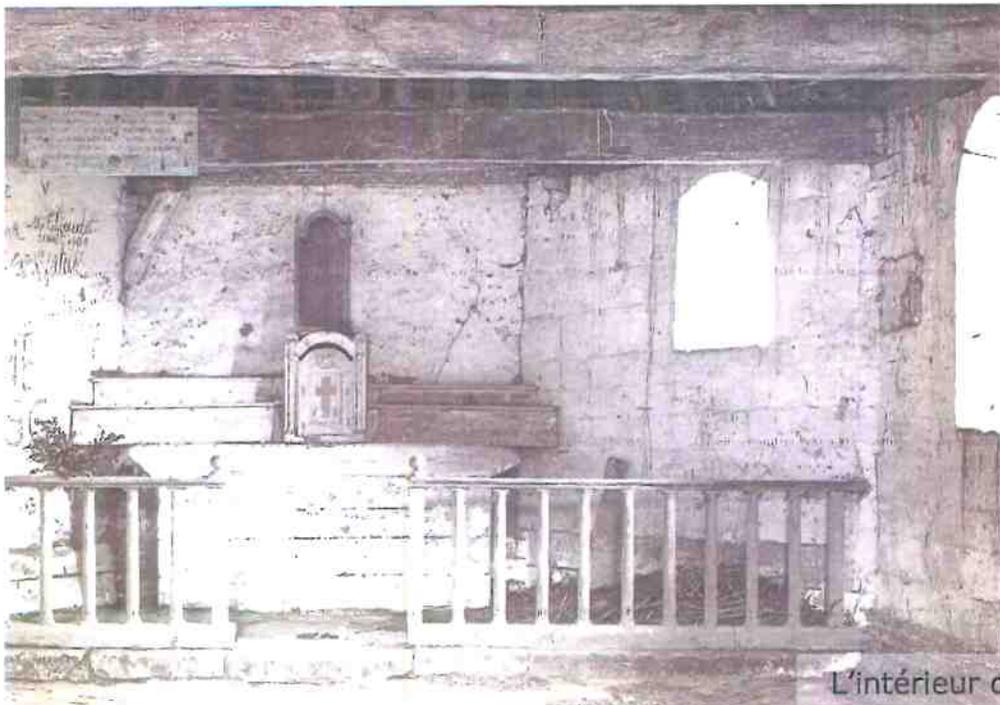
Cet arrêt a sanctionné la décision du maire qui, dans le cadre de ses pouvoirs de police, avait imposé aux baigneurs de se déshabiller dans des cabines moyennant une participation financière. Le Conseil d'Etat a estimé que si l'arrêté du maire s'appuyait sur une réglementation tout à fait légale, le but qu'il poursuivait était un fait de nature financière, d'où le détournement de pouvoir. L'acte peut également être pris en dehors de tout intérêt public par animosité, désir de vengeance (en matière de personnel par exemple)

Rétro – Photos : Le cimetière

Aux travers d'écrits, de photos, de peintures, on retrouve la trace de la chapelle qui trônait au milieu du cimetière communal... Des processions étaient organisées régulièrement le jour de la Toussaint.



Photos prises par M. Camille BIENDINÉ en 1905 – Déposées aux Archives Départementales de la Somme



L'intérieur de la chapelle

Impôts et fraudes

Message de la Direction des Finances Publiques

De nouveaux courriers électroniques frauduleux sont adressés à des internautes, les informant qu'ils bénéficient d'un remboursement d'impôt sur le revenu consécutivement à une erreur constatée dans le calcul de celui-ci et les invitant, à cet effet, à remplir un formulaire de remboursement dans lequel ils doivent indiquer leurs coordonnées ainsi que leurs références de carte bancaire.

Le procédé est toujours le même, envoi d'un courriel qui dirige l'internaute vers un site contrefait : on vous « hameçonne » (« phishing » en anglais), via un message électronique, en faisant miroiter une réduction d'impôts. Ce mail est censé provenir du Ministère du Budget ; il promet aux internautes un remboursement d'impôt. Il s'agit d'une arnaque.

Mais pour obtenir cette somme, il faut cliquer sur un lien dans le message et remplir le formulaire qui s'affiche. Si vous ne l'avez pas déjà compris, sachez qu'il ne faut rien faire de tout cela !

Ce message est en effet une arnaque de type phishing (ou hameçonnage) actuellement en circulation. Plutôt bien réalisé, il arbore le logo « officiel » République Française, semble provenir de la Direction Générale des Finances Publiques, est signé Philippe Berger, conciliateur fiscal adjoint (avec signature manuscrite), et porte en bas de page un « copyright » ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Si vous répondez à ce genre de message en donnant vos coordonnées bancaires (n° de carte et code), vous allez bientôt vous apercevoir que votre compte en banque est débité.

La Direction Générale des Finances Publiques est totalement étrangère à cet envoi et elle n'exige jamais le numéro de carte bancaire pour le remboursement d'un crédit d'impôt.

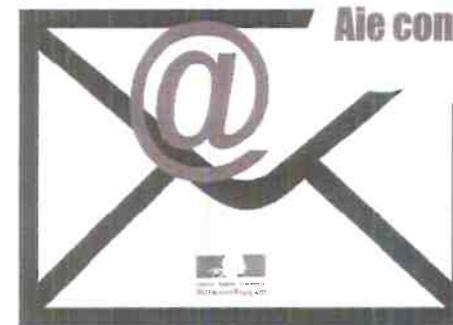
La D.G.F.P a mis en œuvre un dispositif visant à faire bloquer les sites et à porter plainte pour contrefaçon. Les usagers peuvent transmettre à ses services ces courriels (sip.amiens-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr), puis supprimer ce message de leur boîte aux lettres électronique.

Si jamais vous vous tombez dans le panneau, sachez que vous pouvez avoir des problèmes pour vous faire rembourser par votre banque. En effet, dans ce genre d'arnaque, c'est vous qui, de votre plein gré, fournissez vos données bancaires. De plus, les banques ont pris l'habitude de communiquer et d'alerter leurs clients sur les dangers du *phishing*. Alors prudence.

D'autres arnaques utilisant le même procédé, sont courantes sur le Net... Elles promettent le remboursement d'un prélèvement qui a été fait par erreur sur votre compte, concernant votre dernière facture (Orange, Free, ...) Surtout, ne donnez pas suite à ce genre de courriel !



**Allez, donne ton
numéro...
Aie confiance !**



L'alcool

Les méfaits de l'alcool

On ne le répétera donc jamais assez, si vous buvez de l'alcool, ne conduisez pas et donnez vos clés à un proche.

L'alcool est "digéré" par le foie en une heure trente environ, mais une surconsommation d'alcool peut détruire les cellules hépatiques et provoquer une cirrhose du foie. A long terme, cette maladie est mortelle. Il est donc prudent de savoir quelle quantité d'alcool nous pouvons boire.

Non seulement il est prouvé que l'alcool est une substance toxique mais c'est une drogue dure car elle peut entraîner à long terme une dépendance et de graves séquelles physiques et/ou neurologiques. Voici un inventaire non exhaustif des méfaits de l'alcool.

Chacun sait que la consommation d'alcool affecte rapidement la façon de conduire : au delà de 0.5 g d'alcool dans le sang, le champ de vision se rétrécit, la vue est altérée et les réflexes s'émeussent. Au-delà de 0.7 g, le conducteur se croit invulnérable et certains s'imaginent être les meilleurs conducteurs du monde au volant d'une voiture de course.

Selon l'OMS, en Europe, 1 jeune homme sur 4 (et dans certains pays 1 jeune homme sur 3) âgé de 15 à 29 ans est décédé des suites d'une consommation abusive d'alcool ! En 1999, cela concernait quelque 55 000 jeunes. Malheureusement, ils entraînent souvent leurs copains, leur petite amie ou d'autres innocentes victimes dans leur délire. Et c'est sans compter les centaines de milliers de blessés et autres handicapés lourds. Ne conduisez pas en état d'ivresse. Cela vaut mieux que d'être responsable de la mort d'une personne et de payer toute votre vie une insouciance d'un instant ou de vous reprocher aussi longtemps que vous vivrez d'avoir gâché une vie.



La consommation d'alcool est également très déconseillée voire proscrite aux femmes enceintes. De l'avis général des médecins, au-delà de 3 verres d'alcool par semaine, la santé du fœtus est en danger.

En effet, l'alcool passant du sang maternel vers le sang de l'embryon ou du fœtus, ce dernier n'ayant pas encore de foie fonctionnel, l'alcool agit directement sur son système nerveux et son cerveau. Le verre d'alcool que boit la femme enceinte représente 4 ou 5 verres d'alcool pour son bébé ! Il peut entraîner un retard de croissance du fœtus, un accouchement prématuré ainsi que des troubles psychiques ou du comportement chez l'enfant exposé (*troubles d'apprentissages, de la mémorisation, de l'abstraction, de l'attention*) ainsi que le syndrome d'alcoolisation fœtale ou SAF (*anomalie faciale, retard de croissance, malformation de la boîte crânienne et de l'encéphale, troubles nerveux et dommages au système nerveux central*) !

Si les méfaits de l'alcool sur la croissance de l'embryon ne vous a pas encore convaincu(e), sachez qu'un enfant sur cinq est touché par le SAF. Selon des études cliniques conduites à l'Université de Louvain, quel que soit l'âge ou le sexe du consommateur, l'alcool a un effet négatif sur le cerveau.

Quiconque consomme plus de 25 verres d'alcool par semaine s'expose à des lésions cérébrales accompagnées de perte de mémoire, de créativité et d'une diminution de ses facultés d'adaptation. La consommation excessive d'alcool augmente le risque de cancer de la bouche et du pharynx.

Côté poids, un verre de vin ou d'apéritif représente environ 100 calories (*7 calories par gramme d'alcool*) qui vont immédiatement se transformer en graisse et se placer là où vous le souhaitez le moins. L'alcool est également responsable du ralentissement du métabolisme graisseux provenant de l'alimentation. Donc, plus vous allez boire d'alcool, plus vous allez accumuler de graisse et donc prendre du poids. Si par ailleurs, votre risque cardio-vasculaire est déjà élevé, il y a tout lieu d'être prudent et de boire de l'alcool avec modération.



Les bienfaits de l'alcool : beaucoup de rumeurs

Que penser du vin ou des cocktails pour jeunes, à priori anodins ?

Au-delà de deux verres, à long terme vous pouvez déjà ressentir des effets négatifs sur la résistance et le fonctionnement de votre corps (*physique, psychique et fonctionnel*).

Comme toute chose, il ne faut pas abuser de l'alcool.

Quant au "petit remontant" du matin, s'il vous calme, vous déstresse ou vous ravigote, l'impression n'est que passagère et vous risquez à terme de vous y habituer et de devenir dépendant de l'alcool. Même chose si vous buvez pour oublier la solitude, une douleur sentimentale, un stress ou une frustration. L'alcool devient un "palliatif", le premier pas vers la dépendance.



Ceci dit, l'alcool produit également un effet relaxant et désinhibant qui permet d'aborder plus facilement les autres, de détendre l'atmosphère et de vous changer les idées. Mais, nous avons également tous et toutes également été témoins ou victimes de ses excès : problème d'élocution, incapacité à gérer ses sentiments, perte de jugement, dispute, sans parler des conséquences dramatiques comme l'accident de voiture voire le coma éthylique ou le décès... Quant à votre image en société ou dans la famille, n'en parlons pas...

Bref, vous êtes la seule personne à pouvoir gérer votre comportement, votre consommation d'alcool et juger si elle mine ou non votre santé ou risque de mettre la vie des autres en danger.

Les dépassements des doses d'alcool ingérées (plus de 2 doses) doivent rester exceptionnels ! Mais en aucun cas, ne prenez le volant ensuite.

Cambriolages...

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Ayez les bons réflexes !

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE



Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

www.interieur.gouv.fr



VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés : SFR : 10 23 - Orange : 0 800 100 740 - Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Produits d'entretien...

... et travaux

Quel est le risque ?

Les produits de bricolage (peintures, colles, solvants, vernis, vitrifiants, cires, décapants, diluants, laques...), certains matériaux de construction (laines de verre, de roche, de laitier utilisées pour l'isolation thermique) peuvent dégager des éléments toxiques pendant et après les travaux. En outre, les activités de bricolage sur des matériaux contenant de l'amiante (dalles de sol, plafonds, etc.) ou du plomb (principalement les peintures) sont susceptibles de libérer ces éléments dans l'air.

Suis-je concerné ?

Si vous bricolez ou faites des travaux chez vous, vous pouvez être amenés à utiliser de nombreux produits chimiques. Quant au plomb et à l'amiante, un diagnostic peut être réalisé par un professionnel. Ces diagnostics sont obligatoires lors de l'achat d'un logement (à la charge du vendeur) et permettent de constater la présence d'amiante dans les matériaux et de plomb dans les peintures.



Que faire ?

- Pendant les travaux, sortez régulièrement de la pièce pour faire des pauses.
- Aérez pendant toute la durée des travaux et plusieurs semaines après.
- Travaillez si possible à l'extérieur.
- Portez des protections adaptées (masque, gants, lunettes) lorsque vous manipulez des produits chimiques ou lorsque vous poncez.
- Réfermez les récipients pour éviter qu'ils ne s'évaporent et rangez-les toujours hors de portée des enfants, dans un endroit aéré.

CAS PARTICULIERS

Certains meubles (en bois aggloméré notamment) dégagent des substances chimiques pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines après l'ouverture de l'emballage. Pour ne pas dégrader l'air de votre logement :

- Aérez largement en ouvrant les fenêtres les premiers jours suivant l'installation d'un nouveau meuble.

Lors de la manipulation de laines de verre, de roche, de laitier il faut :

- Réduire les émissions de fibres en travaillant «à l'humide» s'il n'y a pas de risque électrique.
- Après les travaux, nettoyer la pièce avec de l'eau additionnée de détergent.
- Passer l'aspirateur régulièrement pour éliminer les poussières pendant et à la fin de votre travail.
- Se protéger en portant masque, lunettes et gants.
- Faire appel si possible à un professionnel.

Si votre logement contient de l'amiante (logement dont la date du permis de construire est antérieure au 1^{er} juillet 1997) :

- Evitez toute activité abrasive comme le ponçage ou le forage des matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante.
- Faites appel à un professionnel pour réaliser des travaux.



Si les peintures de votre logement contiennent du plomb (logement antérieur à 1949) :

- Vérifiez sur le CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb) si votre logement comporte un risque de présence de plomb. Ce document vous est obligatoirement fourni lors de l'achat ou de la location d'un logement.
- Veillez à bien éliminer les poussières générées par ces travaux en passant l'aspirateur.
- Eloignez les enfants pour éviter qu'ils n'avalent les poussières lorsqu'ils jouent par terre. Ils portent en effet souvent leurs mains à la bouche et peuvent ainsi ingérer des poussières de plomb.

ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) www.ademe.fr

ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat) www.anah.fr

Asthme & Allergies www.asthme-allergies.org

OQAI (Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur) www.air-interieur.org

— CONTACTS
UTILES

Jours fériés

En France, les jours fériés sont légalement définis par le code du travail, article L3133-1.

	2011	2012	2013
Jour de l'an	1 Jan	1 Jan	1 Jan
Lundi de Paques	25 Avril	9 Avril	1 Avril
Fête du Travail	1 Mai	1 Mai	1 Mai
8 Mai 1945	8 Mai	8 Mai	8 Mai
Jeudi de l'Ascension	2 Juin	17 Mai	9 Mai
Lundi de Pentecôte	13 Juin	28 Mai	20 Mai
Fête Nationale	14 Juillet	14 Juillet	14 Juillet
Assomption	15 Août	15 Août	15 Août
La Toussaint	1 Nov	1 Nov	1 Nov
Armistice	11 Nov	11 Nov	11 Nov
Noël	25 Déc	25 Déc	25 Déc

Seul le 1^{er} mai est obligatoirement chômé pour tous les salariés. Sauf exception dans les établissements et les services qui ne peuvent interrompre leur activité (transports, usines à feu continu, hôpitaux...)

Les autres jours fériés peuvent être travaillés, sauf dispositions conventionnelles. Le repos des jours fériés n'est obligatoire que :

- pour les jeunes salariés et apprentis de moins de 18 ans. Toutefois, dans les secteurs pour lesquels les caractéristiques particulières de l'activité le justifient, une convention ou un accord collectif étendu ou une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement peut définir les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à cette interdiction, sous réserve que les jeunes mineurs concernés par ces dérogations bénéficient des dispositions relatives au repos hebdomadaire ;
- si la convention collective applicable à l'établissement prévoit le chômage de tous ou de certains jours fériés.

Les secteurs dans lesquels les caractéristiques particulières de l'activité justifient qu'il puisse être dérogé à l'interdiction du travail des jeunes et des apprentis de moins de 18 ans les jours de fête reconnus par la loi sont les suivants : hôtellerie ; restauration ; traiteurs et organisateurs de réception ; cafés, tabacs et débits de boisson ; boulangerie ; pâtisserie ; boucherie ; charcuterie ; fromagerie-crèmerie ; poissonnerie ; magasins de vente de fleurs naturelles, jardinerie et graineteries ; établissements des autres secteurs assurant à titre principal la fabrication de produits alimentaires destinés à la consommation immédiate ou dont l'activité exclusive est la vente de denrées alimentaires au détail, les spectacles.

Les jours fériés sont-ils récupérés ?

La loi interdit la récupération des jours fériés chômés.

Comment les jours fériés sont-ils rémunérés ?

Si le jour férié chômé tombe un jour de repos habituel dans l'entreprise : il n'a aucune incidence particulière sur le salaire (pas de paiement en supplément) et il n'ouvre pas droit à un repos complémentaire.

Si le jour férié chômé tombe un jour qui aurait dû être travaillé :

- pour le 1^{er} mai, le salaire habituel est maintenu quelle que soit l'ancienneté des salariés ;
- pour les autres jours fériés, la loi prévoit que le salaire habituel est maintenu pour les salariés qui remplissent les trois conditions suivantes :
 - avoir trois mois d'ancienneté dans l'entreprise,
 - avoir travaillé effectivement 200 heures dans les deux mois précédant le jour férié,
 - avoir été présent le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalable accordée. Certaines conventions collectives peuvent prévoir des dispositions plus favorables.

Les jours fériés travaillés : Le 1^{er} mai, les heures travaillées sont majorées à 100 %. Pour les autres jours fériés, la loi ne prévoit aucune majoration de salaire mais certaines conventions collectives peuvent contenir des dispositions plus favorables.

Si un jour férié tombe pendant les congés payés et qu'il s'agit d'un jour ouvrable, s'il est :

- chômé dans l'entreprise : il n'est pas décompté sur les congés payés ;
- travaillé dans l'entreprise : il est décompté au titre des congés payés.

Les ponts : Une journée de pont précédant ou suivant un jour férié peut être prévue dans l'entreprise. Cette pratique ne fait l'objet d'aucune réglementation. La décision est prise au niveau de chaque entreprise ou établissement par l'employeur et constitue une modification temporaire de l'horaire hebdomadaire. Elle est soumise à consultation du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. L'horaire modifié doit être affiché et une copie de cet horaire est transmise à l'inspecteur du travail.

Info Familles

Votre ado passe son temps sur les jeux vidéo en ligne ? Votre petit-fils a été confronté à des images choquantes ? Votre nièce est harcelée sur un réseau social ? ...

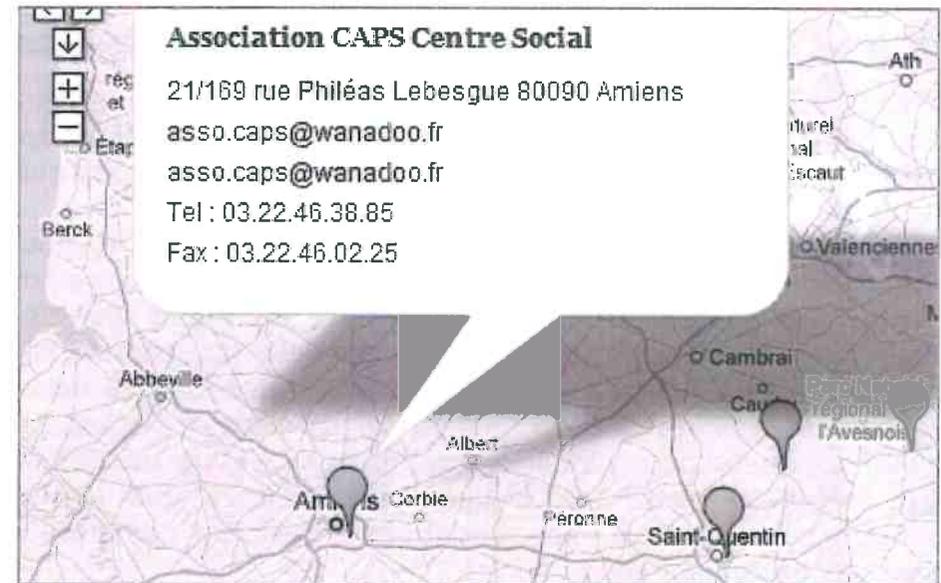
L'association e-Enfance et le Secrétariat d'Etat à la Famille se sont associés pour vous offrir un outil pratique pour répondre à toutes vos questions liées à l'utilisation des nouveaux media par les jeunes.

Ce site d'information et de conseils vous est proposé sous forme de Questions-Réponses rédigées à partir des questions les plus fréquentes de parents au numéro national Net Ecoute 0800 200 000.

Et grâce à la fonction «Mon guide personnalisé», composez votre propre guide à imprimer, composé uniquement des informations liées à vos préoccupations. Un outil pratique qui vous permettra également d'engager un dialogue constructif avec vos enfants et adolescents. :

Si une de vos questions restait sans réponse, n'hésitez pas à contacter gratuitement un conseiller Net Ecoute.

Un nouveau numéro vert gratuit dédié aux familles, et plus particulièrement aux parents, est mis en service « Net Ecoute 0800 200 000 ». Anonyme et confidentiel, il est disponible de 9h à 19h en semaine.



Un espace internet : Info-familles.netecoute.fr

Ce site d'information et de conseils, élaboré à partir des questions posées par les parents sera actualisé au gré de l'apparition de nouvelles technologies, de nouveaux usages sous forme d'une Foire aux Questions (FAQ).

Il met en œuvre un concept original, unique en son genre, de guide interactif personnalisable en fonction des centres d'intérêt de chacun. Pour offrir à chaque famille son propre outil d'information et de communication avec les enfants un panier recueille toutes les fiches sélectionnées par l'internaute et en constitue un document global unique.

Ce guide est complété par une fonction « forum » via le mail ou par « skype », et offre en outre la possibilité d'être rappelé par un conseiller « Net Ecoute ».

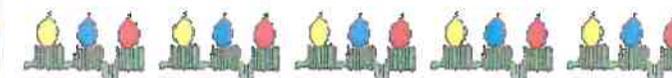
La crèche s'illumine...

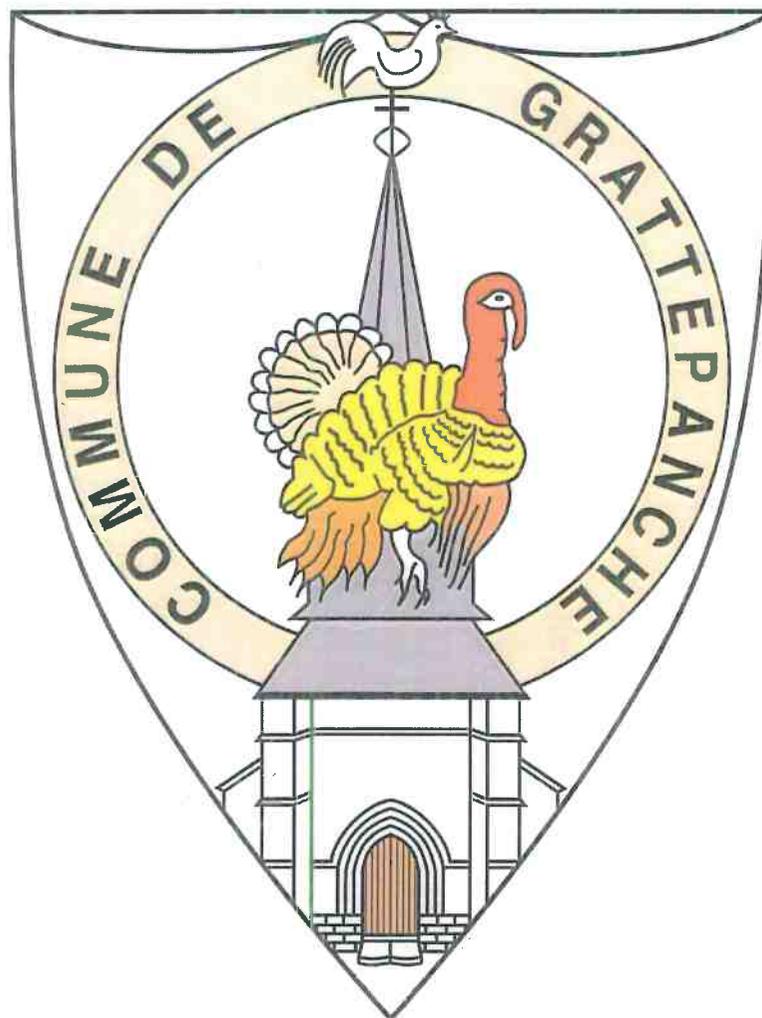


Début décembre, Denis NAVARRE, Jean-Paul et Aurélien LEFEBVRE, aidés par Pâtrick DELIGNE ont installé la crèche traditionnelle près du choeur de l'église du village... Cette crèche est l'oeuvre de Denis ; elle s'illumine tous les soirs vers 17 H. et on vient de loin pour l'admirer !



Ils ont aussi, aidés par M. le Maire, accroché le Père Noël et son parachute au clocher. Puis, ils ont fixé la fontaine lumineuse devant le bâtiment mairie... Beau travail, messieurs !





BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, BOURNAZEL Denise, BARDET Bruno,
LEVERT Alain, CAILLOU Daniel et GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune
de GRATTEPANCHE.

2011

I.P.N.S.